



Les migrants

Lettre 129 aux cercles de silence

Avril 2026

Plusieurs pays semblent être sensible, d'après les médias, aux chants des extrêmes droites. Mais cependant, il semblerait que le balancier qui donne l'heure des appréciations politiques, revienne vers l'ouverture des pays aux travailleurs étrangers, comme l'Espagne. Des mouvements se dessinent, comme en Hongrie, ou en Italie. Les résistances s'organisent (comme dans la vallée de la Roya, ou à Lyon), et ce n'est qu'après 2027 qu'on pourra savoir si les exilés venant s'installer dans les pays démocratiques où règne le droit et la liberté, peuvent constituer un remède à la diminution de la population active.

L'observation des différents médias évite de se faire une opinion en n'écoutant que les informations diffusées sur les « grands » médias, qui actuellement en ces temps d'élections dans divers pays, s'attachent à ne retenir que l'information correspondant aux options politiques des responsables, et des financiers ayant acheté tel ou tel média

Bonne lecture,

Michel Girard

Table des matières

Centres de rétention administrative	3
Nantes	Erreur ! Signet non défini.
Toulouse	Erreur ! Signet non défini.
Cercles de silence.....	Erreur ! Signet non défini.
France.....	Erreur ! Signet non défini.
Le Grand froid et les migrants	Erreur ! Signet non défini.
Le Conseil d'État rejette la demande des ONG d'annuler l'accord migratoire franco-britannique	Erreur ! Signet non défini.
Réaction au sujet du regard porté sur les immigrés en France	Erreur ! Signet non défini.
Nuit de Noël, côté migrants	Erreur ! Signet non défini.
Alençon	Erreur ! Signet non défini.
Avignon.....	Erreur ! Signet non défini.
Bagnolet	Erreur ! Signet non défini.
Bayonne	Erreur ! Signet non défini.
Boulogne-sur-mer	Erreur ! Signet non défini.
Calais	13
Grenoble.....	16
Guéret.....	Erreur ! Signet non défini.
Hérault	Erreur ! Signet non défini.

Jacques-de-la-Lande	Erreur ! Signet non défini.
Le Mans	Erreur ! Signet non défini.
Lille	20
Lisieux	Erreur ! Signet non défini.
Lyon	Erreur ! Signet non défini.
Mayotte	22
Mende	Erreur ! Signet non défini.
Metz	Erreur ! Signet non défini.
Mulhouse	Erreur ! Signet non défini.
Niort	Erreur ! Signet non défini.
Nord	27
Ouistreham	Erreur ! Signet non défini.
Paris	Erreur ! Signet non défini.
Poitiers	Erreur ! Signet non défini.
Qimper	Erreur ! Signet non défini.
Redon	Erreur ! Signet non défini.
Rennes	Erreur ! Signet non défini.
Saint-Sulpice-la-Forêt (nord-est de Rennes)	28
Tours	Erreur ! Signet non défini.
Tulle	Erreur ! Signet non défini.
MANCHE	29
MEDITERRANEE	30
« Valeurs, Droit international : vers un match nul États-Unis – Europe ? ».....	Erreur ! Signet non défini.
UNION EUROPÉENNE	32
Allemagne	Erreur ! Signet non défini.
Autriche	35
Belgique	37
Croatie	Erreur ! Signet non défini.
Espagne	40
Finlande	43
Grèce	44
Irlande	Erreur ! Signet non défini.
Italie	46
Luxembourg	Erreur ! Signet non défini.
Malte	Erreur ! Signet non défini.
Pologne	48

Portugal.....	Erreur ! Signet non défini.
Slovénie	Erreur ! Signet non défini.
Suède.....	Erreur ! Signet non défini.
EUROPE	49
Balkans.....	Erreur ! Signet non défini.
Kosovo	Erreur ! Signet non défini.
Monténégro	Erreur ! Signet non défini.
Royaume-Uni.....	Erreur ! Signet non défini.
AFRIQUE	50
Burundi	Erreur ! Signet non défini.
Ethiopie.....	Erreur ! Signet non défini.
Gambie.....	Erreur ! Signet non défini.
Libye	50
Mauritanie.....	Erreur ! Signet non défini.
Maroc	Erreur ! Signet non défini.
Mozambique	Erreur ! Signet non défini.
République Démocratique du Congo.....	51
Sénégal.....	53
Syrie.....	Erreur ! Signet non défini.
Tchad.....	54
Tunisie.....	Erreur ! Signet non défini.
ASIE.....	55
Bengladesh.....	55
Inde	Erreur ! Signet non défini.
AMERIQUE	57
Canada	Erreur ! Signet non défini.
Pérou – Chili	Erreur ! Signet non défini.
Québec	Erreur ! Signet non défini.
Salvador	Erreur ! Signet non défini.
USA	Erreur ! Signet non défini.
Vénézuéla.....	57
INTERNATIONAL	58
TEMOIGNAGE.....	Erreur ! Signet non défini.

CENTRES DE RETENTION ADMINISTRATIVE

DIJON

400 personnes défilent dans le centre-ville pour dire non au centre de rétention administrative de Longvic

Environ 400 personnes sont descendues dans la rue selon la police de Dijon samedi 18 avril 2026. Toutes protestent contre la création d'un centre de rétention administrative à Longvic, sur l'ancienne base aérienne 102. En effet, d'ici l'automne 2026 selon la préfecture, ce centre va sortir de terre.

Impensable, selon le collectif "*Anti-CRA Dijon*", à l'initiative de la manifestation, qui compte bien se faire entendre. Il a mis au point plusieurs techniques pour interpeller les passants. La première : une chorale. En début d'après-midi, sur les marches ensoleillées du Grand Théâtre de l'Opéra de Dijon, la chorale féministe dijonnaise "*Echourages*" chante avant le départ du cortège : "*C'est un chant pour parler des politiques migratoires mises en place par le gouvernement et même par l'Europe entière*".

Deuxième point de passage : la place de la Libération, juste devant l'hôtel de ville. Les manifestants s'assoient par terre et assistent à une pièce de théâtre. Certains membres du collectif Anti-CRA enfilent de gros masques en papier mâché à l'effigie de certains ministres, comme l'ancien ministre de l'Intérieur, ou garde des Sceaux, qui mettent en place ces politiques, selon eux. Le but : "*les tourner au ridicule*" et "*montrer les incohérences dans leurs discours*". Mais certaines figures politiques locales en prennent aussi pour leur grade, à l'image de la maire de Dijon, ou du présidente de la Métropole accusés de soutenir l'implantation du CRA: "*La maire de Dijon ne s'est pas opposée, et ça, c'est quelque chose que nous dénonçons. Les politiques locaux ont aussi leur rôle à jouer*", assure un membre du collectif Anti-CRA Dijon.

"*Pourquoi enfermer des pauvres gens qui ont vécu les pires horreurs à cause du capitalisme ? On fait la guerre chez eux et, après, on les enferme*", s'insurge un participant. Un peu plus loin, un participant brandit une pancarte. Il est venu pour en finir avec l'idée selon laquelle migrant = terroriste : "*C'est une minorité, et que ces gens-là soient punis, oui ! Mais l'immense majorité des migrants, ce n'est pas ça : ce sont des gens qui viennent pour travailler*".

Ces manifestants dénoncent également les conditions de vie et les violences perpétrées dans les centres de rétention administrative. Pour les soutenir, plusieurs autres collectifs "*Anti-CRA*" sont venus de Lyon, Paris ou encore Poitiers, mais aussi des associations comme la Ligue des droits de l'homme ou la Cimade. Dans le cortège, on a même aperçu la députée de la 2e circonscription de Côte-d'Or.

<https://www.ici.fr/bourgogne-franche-comte/cote-d-or-21/dijon/dijon-400-personnes-defilent-dans-le-centre-ville-pour-dire-non-au-centre-de-retention-administrative-de-longvic-3079252>

FRANCE

JEUNES MAJEURS : UN ACCOMPAGNEMENT JUSQU'À 25 ANS ENFIN POSSIBLE ? DEUX PROPOSITIONS DE LOI TRANSPARTISANES COSIGNÉES PAR PLUS DE 60 DÉPUTÉS

Deux propositions de loi transpartisanes visent à créer un droit opposable à l'accompagnement des jeunes majeurs jusqu'à 25 ans. Un signal fort envoyé au Gouvernement à l'approche du projet de loi sur la protection des enfants.

« *Cause Majeur !* » appelle solennellement tous les députés à co-signer ces deux textes pour renforcer leur poids et inviter ainsi les ministres Gérard Darmanin et Stéphanie Rist à les reprendre dans leur projet de loi.

En finir avec les sorties sèches, y compris après 21 ans

La France ne peut plus accepter que :

- L'espérance de vie des jeunes majeur soit de vingt ans inférieure à la moyenne ;
- Un jeune majeur sur deux ne soit ni en emploi, ni en études, ni en formation ;
- Un quart des jeunes sans domicile fixe ait eu un parcours à l'Aide Sociale à l'Enfance ;
- Les poursuites d'accompagnement après 18 ans soient aussi inégalitaires selon les territoires : entre 29% et 70% en fonction des départements ;
- Les jeunes majeurs soient la proie privilégiée des réseaux de trafic ou d'exploitation sexuelle.

Ces constats sont connus. Ils sont documentés. De nombreux rapports les rappellent : celui de l'Inspection Générale des Affaires Sociales de mai 2025, celui de la commission d'enquête parlementaire sur les manquements de l'ASE d'avril 2025, etc.

« *L'heure n'est plus aux constats mais à l'action. Garantir un accompagnement réel des jeunes jusqu'à 25 ans si nécessaire n'est ni un luxe ni une option, c'est une urgence sociale. La France doit cesser de laisser tomber une partie de sa jeunesse et investir enfin dans son avenir. C'est maintenant qu'il faut agir et saisir cette opportunité politique.* »

La création d'un droit opposable : un gain pour la société, y compris sur le plan économique

Cause Majeur ! est conscient des difficultés budgétaires que traverse actuellement notre pays. Pour autant, abandonner les jeunes majeurs est non seulement humainement inconcevable, socialement désastreux, mais c'est aussi une grave ineptie sur le plan économique. C'est ce que prouve l'étude « >Les vies de Paul » publiée en novembre 2025, dont les résultats sont sans appel.

Lâcher un jeune à ses 18 ans engendre un coût net pour la société de plus de 119 000€ sur l'ensemble de sa vie. Cela s'explique par les années d'errance, de chômage et de précarité que peuvent connaître les jeunes.

À l'inverse, lorsque les jeunes sont accompagnés jusqu'à 25 ans et avec un droit opposable, le gain net pour la société peut atteindre jusqu'à 1,8 million d'euros.

Autrement dit : chaque euro investi dans l'accompagnement des jeunes majeurs constitue un gain inestimable humainement et objectivable économiquement.

Un droit qui doit être universel pour tous les enfants de la protection de l'enfance

Ces propositions de loi complètent la loi du 7 février 2022 d'Adrien Taquet dont le collectif a toujours salué la grande avancée pour les jeunes majeurs, tout en dénonçant les carences qu'elle contenait (droits différenciés entre les enfants, conditions d'accès au droit d'accompagnement floues, arrêt de l'accompagnement avant 21 ans).

La future loi ne doit donc laisser aucun jeune majeur au bord de la route, quels que soient son parcours de vie ou ses origines, y compris si sa problématique familiale apparaît après ses 18 ans. Elle doit s'adresser à tous les enfants protégés, qu'ils soient accompagnés par l'Aide Sociale à l'Enfance ou par la Protection Judiciaire de la Jeunesse. Ce qui est le cas dans les deux textes présentés à une exception près : la non inclusion des jeunes majeurs sous OQTF dans la version portée par les députées EPR. C'est d'ailleurs, nous le soulignons, le seul point de divergence entre les deux propositions de loi.

Ne pas oublier les jeunes majeurs sous obligation de quitter le territoire français.

A cet égard, Cause Majeur ! souhaite que l'Assemblée nationale revienne sur la loi immigration et notamment sur le volet qui vise à exclure les jeunes sous Obligation de Quitter le Territoire Français (OQTF) de l'accompagnement jeune majeur. Leur statut administratif ne doit pas devenir un frein à leur protection, une protection que nous devons jusqu'au bout à ces jeunes que nous avons accueillis enfants après souvent de longues traversées. Par ailleurs, nous devons respecter leur droit au recours. Au-delà de ce recours, le maintien de leur accompagnement est en premier lieu une question d'humanité mais c'est aussi une question de bon sens dans la lutte contre la traite des êtres humains, le narcotrafic et l'exploitation sexuelle dont ces jeunes, sans plus aucune protection, deviendraient des proies idéales.

Une proposition de loi qui fait déjà consensus sur l'échiquier politique

Il y a quelques semaines, durant les débats sur le Projet de Loi de Finances 2026, 92 députés allant de LFI à LR, ont voté un amendement de 800 millions d'euros défendus déjà par les députées Laure Miller et Ayda Hadizadeh. Il prévoyait la création d'un fonds dédié pour accompagner tous les jeunes majeurs jusqu'à leurs 25 ans. Ce fonds est essentiel car il fournit aux départements les moyens d'accompagner les jeunes selon leurs besoins tout en fléchissant leur utilisation.

Les conditions d'adoption du budget via 49.3 n'ont pas permis à cet amendement adopté d'être suivi d'effet. Cependant, ce vote transpartisan prouve que le pays dans son ensemble est prêt à investir et à croire en sa jeunesse et notamment à soutenir les jeunes accompagnés par la protection de l'enfance. C'est donc l'heure de transformer l'essai maintenant !

« La création d'un droit opposable pour tous les jeunes majeur.es de moins de 25 ans est aujourd'hui à portée de main. Cause Majeur ! demande à l'ensemble des parlementaires, députés et sénateurs, ainsi qu'à Stéphanie Rist et à Gérard Darmanin de s'en saisir sans plus attendre. » La coordinatrice du collectif.

<https://www.france-terre-asile.org/communiqués-presse/communiqués-de-presse/communiqué-proposition-de-loi-rodwell-allonger-la-retention-administrative-une-fuite-en-avant-inefficace-couteuse-et-destructrice-2>

1 655 titres de séjour "métiers en tension" ont été délivrés en 2025, selon le ministre de l'intérieur

Selon des données mentionnées par le ministre de l'Intérieur dans un récent télégramme envoyé aux préfets. *"L'admission exceptionnelle de séjour au titre des métiers en tension n'a donné lieu en tout et pour tout qu'à 1 655 titres de séjour en 2025"*, et *"seuls 50 % des dossiers"* déposés avaient été instruits par les préfetures, a affirmé le ministre. La tendance *"est identique sur les premiers mois de 2026"*, ajoute le ministre qui demande aux préfets de *"veiller à la bonne mise en œuvre"* de cette disposition, *"sans que cela ne crée de droit opposable, ni pour les partenaires sociaux ni pour les étrangers concernés"*. Ces chiffres font partie des 9 690 admissions exceptionnelles au séjour (AES) à titre économique, déclarées par la Direction générale des étrangers en France pour 2025.

Le gouvernement avait publié en mai 2025 les quelques 80 métiers en manque de main-d'œuvre, et doit permettre aux travailleurs étrangers de prétendre à un titre de séjour en France s'ils justifient de 12 mois de bulletins de salaire au cours de 24 derniers mois et trois ans de résidence en France. Jusqu'à fin 2026 - les "agriculteurs salariés", "infirmiers", "aides à domicile et aides ménagères", "aides de cuisine", "cuisiniers", "employés de maison et personnels de ménage", "maraîchers/horticulteurs salariés", ainsi que les employés de l'hôtellerie et du secteur du bâtiment figurent, entre autres, parmi les métiers dits "en tension" dans toutes les régions de France.

Mais d'autres métiers ne sont déclarés en tension, que dans certaines régions. C'est le cas des géomètres, recherchés en Normandie, des tuyauteurs en Ile-de-France ou des "ingénieurs et cadres télécommunications" dans les Hauts-de-France.

S'il reconnaît de "bonnes choses", comme la présence des aides à domicile et ménagères en Ile-de-France ajoutée sur la nouvelle liste, le secrétaire général de l'union locale de la CGT à Bobigny (Seine-Saint-Denis) a regretté *"l'absence de pans entiers de l'économie où se trouvent une grande majorité de travailleurs sans-papiers"*. En Ile-de-France par exemple, *"le gros-œuvre du bâtiment, une grosse partie de la restauration, la logistique ou les déchets"* ne sont pas dans la liste

"Cette liste devait être établie sur la base du nombre de travailleurs étrangers dans les secteurs économiques. Quand on reprend la liste, on s'aperçoit que ce n'est pas le cas", tançait-il. Les aides de cuisine ou les serveurs sont recherchés dans toutes les régions, sauf l'Ile-de-France, principale région touristique du pays, avec des milliers de restaurants, *"où les cuisines sont remplies de personnes en situation irrégulière"*.

Cette disposition permet aussi à des patrons ayant des difficultés à recruter de garder leurs employés et d'écartier le risque d'une condamnation, l'emploi d'une personne en situation irrégulière étant passible d'une peine allant jusqu'à 30 000 euros d'amende et cinq ans d'emprisonnement.

Les admissions exceptionnelles au séjour restent néanmoins extrêmement rares et sont en baisse par rapport aux années précédentes. Le nombre de régularisation de sans-papiers a baissé de 42% au cours des neuf premiers mois de l'année 2025. Cette forte chute s'explique par la mise en place de la circulaire Retailleau – du nom de l'ancien ministre de l'Intérieur – qui a durci les conditions d'accès à un titre de séjour. Cette baisse a notamment atteint 54 % en ce qui concerne les régularisations par le travail.

Le ministre de l'Intérieur prône par ailleurs une *"implication personnelle"* des préfets sur le suivi et le placement en rétention des étrangers en situation irrégulière et

dont le comportement représente une menace pour l'ordre public. "*L'éloignement des étrangers en situation irrégulière doit être poursuivi avec détermination*", ajoute-t-il, révélant que leur nombre a progressé de 8,3 % en février (par rapport à février 2025).

PLACES D'HEBERGEMENT ET REGULARISATION

À la suite d'actions portées par Utopia 56 ou les collectifs des jeunes, des places d'hébergement ont été obtenues pour 296 personnes, dont 60 enfants et 113 mineurs isolés à Lille et à Paris. À Tours, des avancées ont également eu lieu sur la question de la régularisation des jeunes majeurs.

À Paris, plus de 160 personnes se sont présentées cette semaine sur notre permanence de mise à l'abri. Parmi elles, des bébés de moins de deux ans, des femmes enceintes, des personnes blessées. Toutes laissées à la rue par l'État.

Depuis des semaines, nous avons épuisé toutes les voies dites « classiques » : courriers, alertes, relances.. En retour, nous n'avons reçu que le silence. Notre dispositif arrivant à saturation, nous avons décidé, avec les familles que nous hébergeons et les mineurs isolés dormant sur le long des quais de Seine, d'occuper la place de l'Hôtel de Ville mercredi 15 avril 2026 au soir. Rapidement, la Mairie de Paris a accepté d'accueillir toutes les personnes sur place. Là aussi, l'institution directement responsable, à savoir la préfecture, s'est dédouanée de ses responsabilités. Depuis le 31 mars 2026 et la fin de la trêve hivernale, l'État a repris les remises à la rue massives, sans aucune solution pérenne de relogement.

Ces politiques au thermomètre fabriquent la précarité. Elles organisent l'abandon, en violation directe des obligations légales de l'État, inscrites dans le Code de l'action sociale et des familles. Malgré le fait que les institutions directement concernées sont aux abonnés absents, et même si les solutions proposées ne sont pas parfaites, ces victoires mettent du baume au cœur et permettent du répit. Cette semaine, 296 personnes de plus dormiront au chaud plutôt que sur le trottoir.

À Tours aussi, les jeunes du collectif « Jeunes Tours » se sont mobilisés cette semaine. Beaucoup d'entre eux se heurtent à des difficultés de régularisation à leur majorité. C'était l'objet d'une manifestation organisée ce mercredi 15 avril 2026.

La demande de titre de séjour est indispensable pour être régulier sur le territoire quand la majorité est atteinte. Lors du dépôt de cette demande, certains jeunes ne reçoivent pas de récépissé, pourtant obligatoire. Ils ne sont donc pas en mesure de prouver que leur demande a été déposée et ne sont donc pas protégés le temps de l'étude de la demande. Ainsi, dans toutes les situations de la vie courante, ils sont considérés comme irréguliers et risquent à tout moment d'être interpellés par les forces de l'ordre et d'être placés en centre de rétention. Le temps d'étude de la demande représente également une difficulté majeure portée par le Collectif Jeunes Tours. En effet, entre le dépôt du dossier et la réponse, il peut s'écouler entre plusieurs mois et plusieurs années. Parfois la réponse n'arrive jamais...

Lors de la manifestation de mercredi, le Collectif Jeunes Tours avait demandé à la préfecture qu'une délégation puisse être reçue. La demande a abouti et quatre jeunes ont pu avoir un entretien avec la préfecture. Ils ont ainsi pu exposer les difficultés rencontrées par l'ensemble des jeunes majeurs en attente de régularisation. Ils ont également raconté tous les efforts fournis par chacun d'entre eux pour répondre aux

exigences de la préfecture, toujours plus nombreuses, en matière d'intégration. Tous sont scolarisés, tous sont intégrés, tous parlent ou ont appris le français et beaucoup d'entre eux sont bénévoles dans des associations locales.

La réponse apportée par la préfecture n'est évidemment pas à la hauteur des demandes des jeunes, mais un dialogue est établi et nous ne lâcherons rien pour l'accès aux droits pour tous et toutes.

<https://2k2yu.r.a.d.sendibm1.com/mk/mr/sh/WCPxRrNLV1LtvzWqieib85JRTuiI166L/A-R59f31CrqQ>

LE MINISTRE DE L'INTERIEUR LANCE UN PLAN POUR DESENGORGER LES PREFECTURES

Le ministre de l'Intérieur, a annoncé vendredi 10 avril 2026 dans un "*plan global*" pour que les étrangers en situation régulière ne se retrouvent pas privés de leurs droits lors du renouvellement de leurs titres de séjour. "*L'objectif, c'est de diviser par deux le temps de traitement des titres de séjour : 55 jours en moyenne, contre 117 l'année dernière*". Pour un tiers des préfectures, ce délai excède même 120 jours, rappelle une instruction détaillée envoyée jeudi aux préfets. Ce texte de cinq pages souligne "*la priorité*" que constitue "*la lutte contre les ruptures de droits*" lors du renouvellement des cartes de séjour, "*en particulier pour ceux qui relèvent de l'immigration professionnelle*".

Parmi les mesures phares : le recrutement de 500 vacataires, "*soit une hausse de plus de 20 %*" des effectifs, ainsi que deux millions d'euros d'heures supplémentaires pour "*organiser dans les plus brefs délais les opérations de déstockage nécessaires*". Car il y a aujourd'hui 930 000 dossiers en attente, selon le texte du ministère. À titre de comparaison, 955 000 renouvellements de titres de séjour ont été accordés en 2025, dont 205 000 pour des motifs économiques et 366 000 pour motif familial.

Le ministre de l'Intérieur veut aussi **simplifier les procédures** : ainsi, il est prévu de ne plus demander aux étrangers en situation régulière de déclarer leurs changements d'adresse et d'actualiser la liste des documents nécessaires au renouvellement de leur titre. "*Aucune exigence supplémentaire ne devra être sollicitée*", affirme l'instruction.

Dans son instruction, le ministère de l'Intérieur préconise également d'automatiser le renouvellement des attestations. Parmi les autres mesures annoncées, l'allongement à dix ans (au lieu de cinq) de la validité des empreintes biométriques, un effort de continuité dans le traitement des dossiers, et une attention aux expérimentations locales dans le numérique (agents conversationnels, logiciels...).

Plus largement, il est prévu que la primo-délivrance de titres de longue durée soit " *systématisée lorsque les conditions de fond sont remplies*", et de "*différencier le degré de contrôle des dossiers*" en adaptant les procédures "*en fonction de l'exposition à la fraude*". Cette lutte contre la fraude, ainsi que la préservation de la sécurité et de l'ordre public, "*ne toléreront aucune inflexion*", ajoute le texte.

Le plan du ministère de l'Intérieur prévoit aussi de "**faire évoluer**" la plateforme de l'Administration numérique pour les étrangers en France (ANEF), portail en ligne institué en 2021, et très décrié pour ses dysfonctionnements. Entre les bugs informatiques, les blocages administratifs et l'absence de réponse humaine, l'utilisation de l'ANEF vire souvent au cauchemar pour les personnes étrangères en France. Des "*milliers de personnes étrangères sont chaque année placées, malgré elles, en situation irrégulière, alors qu'elles avaient précédemment un titre de séjour*", affirme jeudi dans

son rapport annuel le Défenseur des droits, dont 45 % des saisines concernent désormais les droits des étrangers. Avec, pour ceux dont le titre expire, des conséquences majeures pour leurs droits sociaux, au travail et au séjour.

Vendredi 10 avril 2026, le **Conseil d'État** s'est penché sur les dysfonctionnements de l'ANEF, à la demande de 10 associations, dont le Secours catholique et Emmaüs. *"L'enjeu n'est pas mince"* a affirmé le rapporteur public en soulignant qu'il s'agissait aussi de *"garantir l'accès aux services publics"* d'une catégorie d'usagers *"particulièrement vulnérables"* car *"maîtrisant souvent mal le français, ayant peu de ressources et ayant pu connaître de graves souffrances lors de (leur) parcours migratoire"*. *"L'ANEF vide les droits des personnes concernées de toute effectivité à force de dysfonctionnements"*, a pour sa part affirmé l'avocate des plaignants, en se félicitant de *"la fermeté des conclusions du rapporteur public"*.

Celui-ci a préconisé que le juge enjoigne à l'administration de *"prendre toute mesure utile"* pour remédier à plusieurs des dysfonctionnements, notamment sur le dépôt des demandes de titres et sur le délai de délivrance des documents prouvant qu'un examen est en cours pour renouveler les titres. Or ces récépissés sont cruciaux pour attester de la régularité du séjour.

Fin 2025, près de 4,5 millions d'étrangers disposaient d'un titre de séjour en cours de validité, soit 8,1 % de la population, selon les chiffres de l'Intérieur.

Pour se régulariser, il faut prouver qu'on travaille de manière déclarée alors qu'on n'a pas le droit de travailler

Il est 7h30 du matin près de [Paris](#). Thomas, de l'unité régionale spécialisée dans la lutte contre le travail illégal, est en route avec ses collègues pour une zone d'activité où sont implantées de nombreuses entreprises de logistique. *"Ici, on se trouve en Seine-Saint-Denis, entre Aulnay-sous-Bois et Le Blanc-Mesnil, qui est un peu le point de jonction, notamment sur tout le secteur logistique venant de Roissy"*, explique-t-il. L'entreprise ciblée ce jour-là opère dans le *"dernier kilomètre"*, ce maillon essentiel de la chaîne de livraison des colis. *"Aujourd'hui, on voit vraiment une augmentation, notamment des colis qui viennent d'Asie, plus particulièrement de Chine. Ces pays commencent à avoir des entreprises directement chinoises qui s'implantent sur le territoire français pour faire l'importation de leurs colis"*. La région de Roissy et la gare du Nord sont des zones particulièrement prisées pour s'installer, car *"ils n'ont pas la taxe aéroportuaire"*.

Cette opération fait suite à un signalement anonyme. La société visée est déjà connue des services de contrôle : elle a déjà fait l'objet de deux verbalisations pour travail dissimulé. *"Le signalement comporte pas mal d'éléments qui nous laissent croire qu'en fait, on aurait des infractions de travail dissimulé, détaille Thomas. Il y aurait aussi une dissimulation d'heures. Ça veut dire qu'ils mettraient les salariés en contrat partiel, sauf qu'en fait, il les ferait travailler à temps plein."* Parmi les autres irrégularités suspectées figurent l'emploi de travailleurs sans papiers et de la fausse facturation.

À leur arrivée dans la zone d'activité, Thomas et son équipe mettent leurs brassards et se dirigent vers l'entrepôt repéré en amont. Mais la porte est close, et aucun signe d'activité n'est visible. *"Il semblerait qu'il y ait une fuite, constate l'inspecteur. Ce sont des aléas qui peuvent arriver. Des situations où l'on a des signalements par des salariés. À la dernière minute, on ne sait pourquoi, il y a une fuite. L'employeur va faire le nécessaire pour soit fermer la société le jour du contrôle, soit mettre des personnes qui*

sont déclarées et passer pour une situation régulière."

Selon la Cimade, une association qui accompagne notamment les personnes sans papiers victimes de travail illégal, cette situation illustre un paradoxe du système français. *"Une des manières de se régulariser en France, c'est de prouver que l'on travaille. Quand je dis 'prouver', je n'utilise pas ce mot à la légère. L'administration recherche, de manière pointilleuse, des preuves que la personne travaille de manière déclarée, c'est-à-dire qu'elle remplit toutes les conditions légales d'exercice de son travail"*, explique la chargée de projet à la Cimade. *"Alors que, par ailleurs, on sait que cette personne n'a pas le droit d'exercer une profession en France puisqu'elle est sans-papiers. Sinon on considère que c'est du travail illégal. Pour se régulariser, il faut prouver qu'on travaille de manière déclarée alors qu'on n'a pas le droit de travailler"*, résume-t-elle.

Cette situation est d'autant plus complexe pour les travailleurs de la logistique qu'ils n'appartiennent pas aux métiers en tension en Île-de-France. *"Ce sont des personnes qui ne vont pas pouvoir faire valoir leur insertion professionnelle dans le cadre d'une demande de régularisation"*. *"Pour parler concrètement, aujourd'hui, les critères appliqués par l'administration pour examiner une demande de régularisation sont la durée de présence sur le territoire français qui doit être au minimum de sept ans, et au minimum cinq ans d'exercice d'un emploi déclaré avec un contrat, ainsi qu'un employeur soutenant vis-à-vis de votre situation pour que la demande ne fasse pas l'objet d'un rejet quasi systématique"*.

Le nombre de travailleurs sans-papiers en France reste très difficile à évaluer. Aucune donnée officielle n'existe, mais selon les syndicats, ils seraient plusieurs centaines de milliers.

Une octogénaire française détenue par l'ICE aux États-Unis : Paris hausse le ton

Une octogénaire française, qui était mariée à un Américain décédé en janvier, est détenue dans un centre de rétention en Louisiane depuis plus de deux semaines, a indiqué sa famille, qui a *"bon espoir"* d'une libération prochaine *"compte tenu des actions en cours"*. *"Le 1^{er} avril, ma mère a été arrêtée à son domicile par l'ICE"*, la police américaine anti-immigration, déclarait son fils, lundi 13 avril à l'Agence France-Presse (AFP). Selon des témoignages de voisins, la femme de 85 ans, qui résidait en Alabama, a été arrêtée, *"menottée pieds et mains"*, a expliqué son fils. *"On ne sait pas les motivations réelles de cette incarcération, on a heureusement eu l'information par les voisins, sinon on serait à l'aveugle"*. Sa mère se trouve dans un centre de rétention en Louisiane, dans le sud-est du pays.

Selon le ministère de la Sécurité intérieure des États-Unis, des agents de l'ICE ont arrêté la femme parce que son visa avait expiré depuis 90 jours.

Le consul général de France à La Nouvelle – Orléans a déclaré que le gouvernement français est *"pleinement mobilisé"* pour obtenir sa libération. Il a déjà pu lui rendre visite à deux reprises. *"Compte tenu de son âge, nous voulons vraiment qu'elle sorte de cette situation le plus rapidement possible"*. *"Nous voulons la faire sortir de prison."* Le consul a précisé qu'il maintenait un contact régulier avec la famille, ainsi qu'avec les autorités françaises à Washington, Atlanta et Paris, afin de coordonner la libération de l'octogénaire et s'assurer qu'elle dispose d'une alimentation suffisante et de soins de santé. Le gouvernement français a également pris contact avec le ministère de la Sécurité intérieure des États-Unis

L'octogénaire avait décidé de s'installer aux États-Unis et de se marier courant 2025 avec un Américain, ancien colonel de l'armée de l'air. Ils s'étaient rencontrés une soixantaine d'années plus tôt, quand elle occupait un poste de secrétaire bilingue sur une base de l'Otan et avaient repris contact après leur veuvage. Ce vétéran du Vietnam est décédé brutalement en janvier, à 85 ans. Elle, qui espérait "*l'officialisation*" de sa carte verte et détenait une carte de sécurité sociale, "*attendait la décision du tribunal sur ses successions le 9 avril*" avant de rejoindre la France "*à partir de ce jugement*". "*On souhaite qu'elle puisse revenir au plus vite*", affirme son fils.

Bras armé de l'offensive antimigrants du président américain, l'ICE est l'objet de fortes critiques.

<https://www.france24.com/fr/am%C3%A9riques/20260416-octog%C3%A9naire-fran%C3%A7aise-d%C3%A9tenue-ice-%C3%A9tats-unis-paris-hausse-ton-immigration>

Rejet à la frontière de la demande d'asile d'un ressortissant sénégalais LGBTQIA+

Enfermé en zone d'attente, un sénégalais a demandé l'admission sur le territoire au titre de l'asile. À la suite d'un entretien en visioconférence avec l'Ofpra, sa demande d'asile a été considérée « manifestation infondée » et donc rejetée par le ministère de l'intérieur. Cette décision a ensuite été confirmée par le tribunal administratif. Il semblerait que les craintes d'un ressortissant sénégalais LGBTQIA+ en cas de renvoi n'aient pas été considérées par l'administration française comme suffisamment fondées pour justifier qu'il soit admis sur le territoire.

Ce qui était reproché au sénégalais : ne pas avoir donné assez d'explications et notamment ne pas avoir correctement répondu aux questions malvenues et intrusives relatives aux « *circonstances dans lesquelles il avait découvert son orientation sexuelle* ».

Pourtant, la promulgation d'une loi homophobe renforçant les sanctions pénales pour les personnes LGBTQIA+ au Sénégal et la multiplication des arrestations pour ce motif n'est pas restée inaperçue en France. Comment comprendre la décision du ministère et celle du tribunal administratif de refuser l'entrée sur le territoire dans une telle situation ? Le 7 avril, malgré les risques d'un renvoi « en cascade » vers le Sénégal, il a été refoulé vers Istanbul, la ville de provenance, par la police aux frontières. Par ces décisions, la France condamne les personnes à des risques d'enfermement long dans des conditions terribles.

À quelques semaines de la mise en œuvre du Pacte européen sur la migration et l'asile, l'Anafé s'inquiète que de telles décisions soient prises et permettent de restreindre davantage l'accès au territoire des personnes en quête de protection internationale.

<https://anafe.org/rejet-a-la-frontiere-de-la-demande-dasile-dun-ressortissant-senegalais-lgbtqia/>

CAEN

L'allocation mensuelle de subsistance rétablie pour les familles étrangères sans ressources

Le 20 novembre 2024, à l'initiative de l'ASTI 14, des associations de solidarité, des partis politiques et des élu.es du Département adressaient au président du Conseil Départemental du Calvados un courrier demandant l'abrogation de la fiche 2.17 du règlement départemental d'aide sociale (RDAS) adopté en juin 2024. Celle-ci

modifiait les modalités d'attribution de l'aide à domicile. Ce dispositif, qui peut prendre la forme d'une aide financière, est octroyé aux familles confrontées à des difficultés financières. Avec cette nouvelle fiche, de nombreuses familles étrangères ont été privées de la seule aide sociale accessible sans condition de régularité de séjour. Le Département a refusé de faire droit à la demande et a ainsi maintenu dans une extrême précarité les familles étrangères sans papier privées de la seule aide sociale à laquelle elles pouvaient prétendre pour répondre aux besoins de leurs enfants.

Face à cette impasse, en mars 2025, une action en justice dirigée contre la nouvelle réglementation a été introduite par les associations Vents Contraires et La Cimade, représentées par une avocate ; action soutenue par l'ASTI 14 et la Défenseure des Droits.

Le 6 mars 2026, le Tribunal Administratif de Caen a partiellement annulé la délibération du Département qui a modifié le règlement départemental d'aide sociale du Calvados. Il a confirmé le droit pour les familles étrangères sans ressources à bénéficier de l'aide à domicile dans les conditions prévues par la loi. Cette décision implique le réexamen par le Département des situations des familles privées d'aide financière depuis plus d'un an et demi.

Le rapporteur public avait, dès l'ouverture de l'audience le 12 février 2026 dernier, prononcé des conclusions favorables à l'annulation partielle de la fiche litigieuse. La formation de jugement a fait droit aux demandes des associations requérantes retenant que cette aide n'est ni subsidiaire, ni exceptionnelle et que le Département a ajouté des conditions d'éligibilité illégales, notamment l'existence d'une situation de précarité provoquée par un accident de la vie ou par une charge exceptionnelle et imprévue.

L'aide sociale à l'enfance engage notre responsabilité collective, et l'intérêt supérieur de l'enfant doit prévaloir dans les décisions du Département quelle que soit la situation administrative, économique, ou l'origine de ses parents.

https://www.lacimade.org/jugement-du-tribunal-administratif-de-caen-lallocation-mensuelle-de-subsistance-retablie-pour-les-familles-etrangeres-sans-ressources/?utm_source=NL042026&utm_medium=NL+

Sous des tentes de la Presqu'île de Caen, des sans-abri sont dans l'attente

La situation fait grincer des dents. Après avoir été expulsé d'un squat en avril 2025, une vingtaine d'hommes vivent toujours sur la Presqu'île de Caen, en ce printemps 2026. Depuis 2023, des tentes sont installées le long de l'Orne, sur la Presqu'île de Caen (Calvados). En août 2025, le tribunal administratif avait demandé le démontage des 70 tentes en place et qui abritaient une centaine de sans-abri, dont des migrants et des familles avec enfants. Ils vivaient dans une grande dangerosité. Le trafic de stupéfiants avait pris une ampleur importante, les habitants du campement servaient de mules. « J'espère qu'ils ne vont pas nous dégager ».

<https://www.ouest-france.fr/societe/pauvrete/jespere-quils-ne-vont-pas-nous-degager-sous-les-tentes-de-la-presquile-de-caen-des-sans-abri-dans-lattente-4860beba-2b74-11f1-b6d3-a26d21fbb514>

CALAIS

Un mort après une rixe entre migrants à Calais

Un homme est décédé lundi 20 avril 2026, dans l'après-midi, suite à une "rixe entre plusieurs migrants" à Calais. D'origine "probablement érythréenne" et dont l'âge

est inconnu, la victime a été *"mortellement blessée à l'arme blanche"* durant cette rixe, a précisé la procureure de Boulogne-sur-Mer. Une enquête pour meurtre a été ouverte. Une personne a été interpellée et des témoins étaient *"en cours d'audition"* lundi soir, a ajouté la procureure. La rixe n'a pas fait d'autres victimes, et les circonstances du décès restent à déterminer, a-t-elle encore ajouté.

Ce n'est pas la première fois qu'une rixe entre migrants endeuille le littoral nord. Des tensions surviennent régulièrement dans les campements de fortune où ces migrants de diverses nationalités vivent dans des conditions précaires, à Calais et ailleurs sur le littoral du nord de la France.

"On intervient dans un milieu où les gens ont très peu, où ils se battent pour survivre. Ça n'excuse rien mais ça explique en partie la violence, en particulier quand vous avez beaucoup d'ethnies différentes [au même endroit] et beaucoup de gens désespérés", selon l'ONG britannique Roots en juillet.

Environ 800 personnes cherchant à traverser clandestinement la Manche pour rejoindre l'Angleterre vivaient la semaine dernière autour de Calais, selon la préfecture du Pas-de-Calais. Preuve du nombre important de personnes sur le littoral, les traversées ont été nombreuses durant le week-end des 18 et 19 avril 2026. Selon le Home Office, plus de 600 personnes ont atteint les côtes anglaises durant la journée de samedi. Et depuis le début de l'année, 6077 sont arrivées au Royaume-Uni.

Un chiffre toutefois en baisse par rapport aux 9 560 traversées recensées durant la même période en 2025. Selon les chiffres officiels des autorités britanniques, 41 472 personnes ont rejoint clandestinement le Royaume-Uni sur des embarcations de fortune et au moins 29 migrants ont perdu la vie en mer en tentant ces traversées périlleuses en 2025. Ce chiffre est le deuxième plus élevé depuis le début de ces traversées en 2018.

10 associations dénoncent un hébergement d'urgence insuffisant pour les migrants

"Entre 600 et 800" exilés ont passé l'hiver à la rue dans la région de Calais. Voici le constat que posent 10 associations dont le Secours Catholique, Utopia 56, Médecins sans frontières (MSF) et l'Auberge des Migrants, dans une enquête commune présentée jeudi 9 avril 2026. Leur étude, établie à partir de leurs observations sur le terrain, dénombre les refus de mise à l'abri de personnes migrantes dans le secteur de Calais durant l'hiver écoulé. En tout, les ONG ont relevé 1 600 refus de prise en charge d'hommes, familles et mineurs non accompagnés (MNA) entre novembre 2025 et mars 2026. Dans le détail, 546 hommes seuls, 610 femmes et membres de familles et 444 mineurs non accompagnés se sont vu refuser des nuits en hébergement d'urgence sur cette période.

"En ce qui concerne les hommes seuls, en à peu près deux ans et demi, on a reçu au total moins de 20 réponses positives pour une place en hébergement d'urgence via le 115, toutes associations confondues. Depuis deux ans, c'est la saturation totale, il n'y a plus de places disponibles pour les personnes étrangères sans statut en France", signale la coordinatrice d'Utopia 56 à Calais.

La plupart des migrants se retrouvent donc à la rue, dans des campements de fortune et dans des conditions *« extrêmement précaires »*. *"On parle concrètement de gens qui dorment dans des zones marécageuses, dans la boue et sous des températures négatives en hiver. Il y a une personne décédée le 31 décembre de la rue, dans des*

conditions météorologiques désastreuses", rappelle la responsable communication et plaider au sein de l'Auberge des migrants.

Cette "saturation" et ces refus de prise en charge ne sont pas inédits à l'hiver passé, selon les associations, et connus des forces publiques. La responsable d'activité au sein de Médecins sans frontières (MSF), indique que l'association *"envoie des courriers aux autorités toutes les deux semaines en précisant le nombre de demandes effectuées auprès des hébergements publics à Calais par les associations, le nombre de refus et leurs motifs pour chaque profil concerné"*.

Face au *"bilan catastrophique de la fin 2025"*, les ONG plaident donc pour *"un dimensionnement des dispositifs d'hébergement d'urgence", "l'ouverture de plus de places disponibles"* et l'adaptation de la prise en charge au public exilé et aux profils vulnérables. Dans leur enquête, les associations non mandatées indiquent qu'elles ont dû elles-mêmes *"compenser l'absence de dispositifs adéquats [...] face aux défaillances de l'État"*. Médecins sans frontières a pris en charge 1 054 femmes, familles et MNA refusés des dispositifs publics, entre novembre 2025 et mars 2026. La Maison Margelle a quant à elle accueilli 388 hommes seuls pendant la trêve hivernale, *"orientés le lendemain vers des centres d'accueil et d'examen de la situation"* (CAES).

Les associations appellent également à l'activation du plan *"Grand Froid"*, qui permet l'ouverture de places supplémentaires d'hébergement, *"pendant toute la période de la trêve hivernale"*, ou encore la réquisition de logements vacants à Calais. Selon leur étude, le hangar activé lors des plans *"Grand Froid"* à Calais a été ouvert 25 jours sur les 90 jours d'hiver 2025-2026. *"Ce gymnase, c'est un hébergement qui pourrait être ouvert à l'année, par exemple"*. *"Notre objectif est que les autorités prennent acte de ce bilan et qu'elles prennent leurs responsabilités pour établir un plan d'action pour l'hiver prochain"*. *"Nous restons ouverts à la discussion pour établir un groupe de travail avec les autorités et penser à des solutions adéquates"*.

La cheffe du service des mineurs non accompagnés dans le Pas-de-Calais, ne confirme pas les chiffres exposés par les associations concernant les Mineurs non accompagnés (MNA). *"Pendant la période de novembre 2025 à mars 2026, tous les MNA qui ont sollicité une mise à l'abri ont eu une mise à l'abri. Il n'y a pas eu de refus [d'hébergement de mineurs non accompagnés] pour cause de saturation du dispositif cet hiver"*. Le cadre légal pour les MNA, c'est *"cinq nuits consécutives de mise à l'abri"*, à l'issue desquelles la personne doit passer un examen de minorité. Si elle le refuse, elle est soumise à un jour de carence, à l'issue duquel elle peut de nouveau bénéficier de cinq jours d'hébergement d'urgence. *"Il faut aussi savoir que cela arrive de voir des jeunes qui, quand on vient les chercher, changent d'avis et refusent la mise à l'abri. C'est aussi leur choix de refuser"*.

Par ailleurs, d'après les chiffres des membres associatifs, des centaines de femmes et familles sont aussi concernées par ces refus de prise en charge. *"Quand il y a des places disponibles, elles n'ont droit qu'à une seule nuit d'hébergement via le 115. Le lendemain, elles doivent partir"*. Or, *"on sait que les gens restent bien plus qu'une seule nuit à Calais"*, en attendant de traverser vers l'Angleterre.

Les femmes migrantes et les familles vivent dans des conditions particulièrement éprouvantes dans les campements du Calais, rappelait la porte-parole de Solidarités international en mars. *"Les exilées disent aussi avoir peur d'aller aux toilettes seules et de faire une mauvaise rencontre. Donc la plupart d'entre elles se retiennent d'y aller ou même de boire."*

Les associations plaident enfin pour *"la fin des expulsions et de la saisie et destruction des affaires personnelles"*. Après le démantèlement d'un grand campement, non loin de l'hôpital de la ville, selon la préfecture, 55 personnes ont accepté une mise à l'abri. Elles ont été transférées dans un CAES du nord de la France, *"avec un accompagnement adapté"*. Les solutions d'hébergement proposées par les autorités lors des démantèlements ne correspondent pas toujours aux besoins des exilés. *"Le CAES est un dispositif qui a énormément de limites et qui n'est pas suffisamment adapté. Pour les conditions d'accès aux bus qui amènent à ces structures, c'est le parcours du combattant"*, déplore Utopia 56. *"Le bus part d'un endroit très peu accessible dans Calais. Il n'y a pas de maraude étatique qui oriente vers ce service-là, donc c'est exclusivement le travail des associations de parler aux exilés de cette solution et comment s'y rendre."*

Les associations notent également dans leur étude une saturation des places en CAES. *"La préfecture nous répond que ces structures ne sont souvent pas remplies à leur maximum ou vacantes. Mais alors comment expliquer les 546 refus que nous avons observés aux départs des bus vers les CAES pendant l'hiver ?"*, s'interroge MSF.

GRENOBLE

À Grenoble, la solidarité hors norme autour de travailleurs exilés

Depuis une demi-année, un collectif de travailleurs et travailleuses exilés vit entassé, au siège de la métropole de Grenoble. Le 27 octobre 2025, des travailleurs et travailleuses exilés ont été évacués de logements squattés à une semaine de la trêve hivernale, 150 hommes, femmes et enfants, pour la plupart en précarité administrative, se retrouvent à la rue. Comme rien ne bouge, le 19 novembre 2025, les mal-logés prennent possession d'une salle de réunion de la métropole. Après négociations, ils et elles peuvent s'y installer provisoirement. Cinq mois plus tard, ils et elles y sont encore.

Pour reloger tout le monde, les cent cinquante ont monté des délégations et sont allés toquer à la porte de chaque ville du bassin grenoblois pour réclamer que chacun mette des logements vides dans le « pot commun ». Ces derniers doivent ensuite être retapés par l'établissement foncier public local. En attendant, même si certains ont une promesse d'appartement, ils doivent encore dormir dans ce lieu occupé. Plus de 80 hommes et femmes sont encore dans cette situation.

La nouvelle maire, à peine élue, a rencontré une délégation du collectif, le 3 avril, devant laquelle elle a réaffirmé ne pas pouvoir reloger de nouvelles personnes. Elle promet cependant d'appuyer les demandes auprès des autres communes de la métropole.

Pour la nourriture, la métropole a pu mettre à disposition un local vide, à cinq minutes à pied. Tous les après-midis, une équipe va cuisiner. Le soir venu, une autre va chercher plus de 20 kilos de nourriture afin de faire manger tout le monde. Tout est calibré, organisé pour que l'occupation se passe bien, avec des rôles bien répartis : l'un est coordinateur des stocks de nourriture, l'autre de celui des produits pour enfant... Ceux qui ont trouvé un logement reviennent pour contribuer au bon fonctionnement de ce mécanisme huilé à la perfection. *« On est arrivés ensemble, on restera ensemble, ce n'est qu'en restant collectifs qu'on y arrivera ».*

Le secrétaire général de la CGT des livreurs (qui compte par ailleurs dans ses rangs plusieurs exilés du collectif), désigné « président » de l'occupation et fait souvent le lien avec les organisations alliées. C'est lui qui, le soir du 1er avril, a harangué ses cooccupants à aller soutenir, une militante du collectif Droit au logement (DAL). Des

militants du DAL expliquent comment leur collectif a aidé à structurer le mouvement et à servir de relais pour la presse dès le premier jour. C'est ce qui rend cette occupation exceptionnelle : l'élan de solidarité qui a suivi les cent cinquante. Les mouvements déjà cités, mais également des locaux et des locales, la banque alimentaire, des élus... L'État manque cependant à l'appel. « *C'est le parti pris de la préfète* », qui dit être à disposition pour les évacuer, mais n'a pas souhaité participer à trouver des solutions. « *L'État est clairement défaillant* ». « *Seule la préfète peut décider de délivrer les papiers de ces personnes* ». Parce que derrière le problème du logement de chacun, il y a aussi leur situation administrative. Sans papiers, ils et elles ne peuvent pas prétendre à un logement social. « *Pourtant, ça ne dérange personne de se faire soigner, de se faire laver son bâtiment ou de se faire livrer par ces personnes* ». « *Il faut lutter encore, martèle-t-elle, alors qu'elle peut profiter d'un logement temporaire. Je suis fatiguée, mais on ne peut plus reculer. L'engagement qu'on a pris, c'est que tant que tout le monde n'est pas relogé, il ne faut pas arrêter. C'est un effort collectif, il faut aller encore plus loin, ne rien céder.* »

<https://www.coordination-urgence-migrants.org/medias/files/20260412-mediapart-a-grenoble-la-solidarite-hors-norme-autour-de-travailleurs-exile-s-tant-que-tout-le-monde-n-est-pas-reloge-il-ne-faut-pas-arre-ter.pdf>

LA ROYA

Entre Cédric Herrou et la nouvelle maire de Menton, la guerre est déclarée : Cédric Herrou a reçu son OQTR (Obligation de Quitter le Territoire de la Roya) : C'est donc ça le grand remplacement ?!

À peine élue, la tension est déjà palpable entre la maire RN de Menton et nouvelle présidente de la communauté d'agglomération de la Riviera Française (CARF), et Cédric Herrou, co-responsable d'Emmaüs Roya. Jeudi 8 avril 2026, une quarantaine de personnes, dont l'agriculteur, se sont rassemblées devant la Maison de l'Europe à Menton pour protester contre l'arrivée du Rassemblement national à la tête de la CARF.

"On voit, au niveau national, la politique menée par le Rassemblement national, notamment la privatisation de certains services publics. On a déjà Veolia qui va reprendre la gestion de l'eau. Au niveau local, on s'inquiète pour la gestion des déchets, des terres agricoles...", explique-t-il. Avant d'ajouter : *"on ne sait pas comment sera utilisé l'argent de la CARF. Est-ce qu'il y aura encore des politiques sociales ? On ne sait pas, et cela soulève beaucoup de questions."*

L'agriculteur espérait que cette mobilisation entraîne la candidature d'autres maires à la présidence du conseil communautaire. C'est chose faite : le maire communiste de Saorge, s'est également présenté. Mais sans surprise, c'est bien Alexandra Masson qui a été élue, avec 39 voix sur 48. Six maires ont voté blanc. Dans la foulée de son élection, la nouvelle présidente de la CARF a attaqué Cédric Herrou, l'invitant à "quitter" la vallée de la Roya.

"C'est un homme extrêmement sectaire, dangereux, avec des propos hors-sol, souvent diffamatoires. Je l'invite à quitter la vallée, et qu'il ne s'inquiète pas : les habitants de la Roya seront bien représentés par les maires des communes. Nous avons fort à faire, mais surtout sans lui", a-t-elle déclaré.

Cédric Herrou ne quittera pas la Roya. Le "petit paysan" défenseur des droits des migrants et antifasciste, a répondu à la récente élue à la tête de la Communauté de la Riviera française (CARF) et maire RN de Menton dans les Alpes-Maritimes.

Il s'est posé un instant au milieu de son potager sous une serre pour poster un message vidéo sur les réseaux sociaux. Cédric Herrou y fait part de son étonnement face à ce qu'il qualifie de "*menaces*". Une élue de la République (...) fraîchement arrivée à la présidence de la Carf qui m'enjoint de partir de chez moi (...) un truc de fou ! Dans son message, il rappelle à l'élue qui le qualifie de "sectaire et dangereux" que chez lui, l'antifascisme est une "*tradition familiale*". Mais que, contrairement à ce qui est relayé dans les médias, il n'y a pas de guerre de personne " *vous m'indifférez (...) ce que je combats ce sont vos idées*".

L'agriculteur qui se présente sur Facebook comme également "*éleveur de poulet et citoyen*" cultive aussi le sens de la répartie en précisant que dans son exploitation, il doit s'occuper de ses légumes, de ses animaux, dont "*deux petits chats*". *Il attend, dit-il, les modalités afin de demander un titre de séjour en Roya*. Tout en ajoutant dans son actualité que "*Le Printemps des Migrations* " manifestation collective et citoyenne pour "*l'égalité des droits, la liberté de circuler et contre les politiques migratoires répressives et violentes*" affiche complet pour demain, samedi 11 avril, à Breil-sur-Roya. Il se déclare très "*touché par autant d'attention à un petit paysan*" mais il conclut fermement : "*je ne peux pas partir*".

Fraîchement élue à la tête de Communauté d'Agglomérations de la Riviera Française (CARF), le premier geste de l'élue est d'attaquer *ad hominem* Cédric Herrou, agriculteur de la vallée de la Roya, créateur de la première communauté Emmaüs agricole de France. Quelles sont donc les priorités de cette élue du Rassemblement National ? Travailler au bien-être commun des habitants de son agglomération ou déclencher une guéguerre absurde contre un citoyen travailleur de la terre ?

Certes, la nouvelle présidente de la CARF ne partage pas les valeurs de fraternité et solidarité défendues par Cédric Herrou. Pour autant, son nouveau statut ne l'autorise pas à décider qui est légitime à résider sur le territoire de la Riviera Française. Pour mémoire, les droits de circulation, d'expression et d'installation s'appliquent dans la vallée de la Roya comme partout en France !

D'un côté une association, et un homme à sa tête, qui organise la solidarité humaine et fait vivre les principes de la République. De l'autre une élue de cette même République qui profère à l'encontre de celui-ci des menaces à peine voilées, soutient et promeut une politique de rejet inhumaine qui tue.

À cette élue on rappellera que son statut ne l'affranchit pas du respect des règles constitutionnelles, dont la liberté d'expression, de circulation et d'installation. Les nombreuses associations, les nombreux citoyens et citoyennes qui s'engagent quotidiennement en faveur d'une politique humaniste d'accueil, ne se laisseront pas intimider par la violence verbale. Avec Cédric Herrou et toutes les personnes de bonne volonté, ils continueront leur action et ne choisiront jamais, comme Alexandra Masson, le camp de la honte.

La maire de Menton, à peine élue à la présidence de la Communauté d'Agglomérations de la Riviera Française, a proféré une attaque *ad hominem* violente à l'encontre du citoyen solidaire Cédric Herrou. En effet, l'élue du Rassemblement National a déclaré : « *C'est un homme extrêmement sectaire, dangereux (...). Je l'invite à quitter la vallée, et qu'il ne s'inquiète pas : les habitants de la Roya seront bien représentés par les maires des communes. Nous avons fort à faire, mais surtout sans lui* ».

Non, Alexandra Masson, ce n'est pas à vous de décider qui réside ou ne réside pas dans la Vallée de la Roya.

Non, Alexandra Masson, les citoyennes et les citoyens ont le droit de s'opposer à l'extrême droite et de le dire haut et fort, cela s'appelle la liberté d'expression.

Cette déclaration d'Alexandra Masson est à la fois inquiétante et dangereuse :

- Inquiétante, car l'Histoire nous a appris que l'extrême droite commence toujours par s'en prendre à ses opposants politiques.

- Dangereuse, car Cedric Herrou a déjà reçu de nombreuses menaces de mort. Cette déclaration pourrait être interprétée par des groupuscules d'ultra-droite comme une consigne pour faire pousser à quitter la vallée.

Nous savons que les principes démocratiques ne sont pas l'essence qui anime la militance au Rassemblement National. Beaucoup de commentaires des soutiens de Masson reprochent à ce type de manifestation un soi-disant manque de respect de l'expression démocratique de l'élection par le vote. Pourtant la démocratie ne s'arrête pas simplement à des résultats électoraux ; desquels d'ailleurs, malheureusement, se désintéresse une large partie des citoyennes et citoyens à mesure que s'enchaînent les frasques absurdes, irrespectueuses et/ou violentes de nos élu.es. Non, l'abstention n'est pas qu'une question de flemme, c'est également l'expression d'un ras-le-bol. Elle ne fait de vous que de pathétiques gagnants car c'est bien grâce à cette forme de lassitude bienvenue que vous gagnez vos sièges et non par une adhésion massive de la population à vos idées.

L'expression démocratique, c'est le débat d'idées, c'est l'expérimentation collective, c'est trouver des solutions pour mieux vivre ensemble. L'expression d'une opinion est un droit, même si elle est portée par une minorité. Elle deviendra peut-être un jour majoritaire si les arguments sont entendus par les foules, tout comme le RN a réussi à ressortir des chiottes les idéologies réactionnaires. Manifester son mécontentement suite aux résultats d'une élection n'est pas antidémocratique, c'est l'essence même de la démocratie. Entraver le processus de vote, par exemple en faisant voter des personnes décédées (dédicace locale et pas que) ou en bloquant l'accès aux urnes, ça c'est antidémocratique. Il ne faut pas tout mélanger. La garantie de l'expression des opinions minoritaires dans l'espace public, de la pluralité des idées dans les débats, avoir la possibilité d'alerter l'opinion publique sur les dangers d'une politique d'extrême droite, même à 5 clampins, c'est ça, l'essence d'une démocratie. Il n'y a rien d'autoritariste ni de violent là-dedans.

Que des groupes armés néo fascistes passent leurs samedis soirs à chasser dans les centres villes des opposants politiques ou des personnes appartenant ou supposées appartenir à des minorités, c'est une réalité que nous connaissons et c'est cette violence antidémocratique que tend à banaliser les mouvements politiques d'extrême droite comme le RN. Que l'on ose nous contredire, malheureusement nous en avons fait et en faisons encore l'expérience. Nous sachons.

Nous qui côtoyons Cédric au quotidien, nous pourrions nous amuser d'apprendre « qu'il est extrêmement sectaire », lui qui depuis dix ans accueille avec simplicité et générosité tout le monde de manière inconditionnelle, qu'importe les opinions et les modes de vie ; « qu'il tient des propos hors sol », lui qui réussit avec son intelligence à ce que collectivement nous faisons sortir de nos sols tant de richesses avec tant de créativité, d'ingéniosité, de capacité à analyser, à comprendre, à anticiper, à résoudre les problématiques rencontrées, permettant ainsi de faire vivre la communauté grâce à de l'alimentation saine ; « qu'il diffame », lui qui fait preuve d'intégrité, d'honnêteté, s'attache surtout à ne pas déformer ou caricaturer – risquant ainsi de s'éloigner de la complexité de notre monde dont il éprouve beaucoup de facettes ; « qu'il

est mieux qu'il quitte la vallée car l'extrême droite à fort à faire sans lui », lui qui l'habite pourtant et y travaille sans compter, acharné, déterminé et réfléchi depuis tant d'années, qui y crée des dynamiques culturel, solidaire, agricole, militante, avec l'adhésion d'une bonne partie de la population (et évidemment la désapprobation d'une autre mais c'est ça, la démocratie).

Cédric pratique quotidiennement en notre sein l'expérience démocratique au travers du projet associatif et donc collectif que nous élaborons ensemble. Il en respecte comme nous toutes et tous, les contours, même s'ils ne sont pas toujours à son avantage. L'extrême droite utilise le mot démocratie uniquement par utilitarisme et opportunisme en en dévouant le sens, sans en respecter l'essence. Donc à défaut de nous connaître vraiment, que madame Masson s'occupe aussi bien de Menton durant son mandat que Cédric de la communauté Emmaüs Roya et nous en reparlerons ensuite.

Vous voulez en faire un exilé royasque – ironie – lui qui y a accueilli des milliers de personnes exilées ou françaises sans distinction, lui qui s'est déjà dépossédé de ses terres, de ses oliviers, de sa tranquillité, de son anonymat, de sa sécurité – de son intégrité physique face aux menaces de l'extrême droite – au profit de la solidarité envers les personnes vulnérabilisées et de la lutte contre les causes et conséquences de votre système politique et économique qui fabrique la précarité de manière systémique.

Ne vous inquiétez pas non plus, il a fort à faire et nous avons fort à faire dans cette vallée et vous n'êtes pas prête à l'en déloger – tant que la démocratie vous survivra. Nous faisons déjà et nous ferons encore avec toutes celles et ceux qui en ont envie et/ou besoin.

Madame Masson, quand bien même nous n'aimons pas ce que vous représentez, nous vous souhaitons de démontrer démocratiquement au peuple combien votre idéologie joue contre leurs intérêts réels et de les décevoir, malheureusement, comme à chaque fois que, quelque part dans le monde, un régime d'extrême droite tient les manettes. Nous, nous serons toujours ici ou là-bas – peu importe car nous sommes des centaines de milliers à cultiver les esprits autant que les tomates, à accueillir les joies de vivre autant que les tristesses de nos semblables, à se réparer les uns les autres, à nourrir l'affamé autant que l'empathie, à construire des utopies collectives et éprouver le vivre ensemble car à gauche, nous savons que si l'on s'en donne et partageons les moyens – plutôt que l'accaparement par quelques-uns! – nous pouvons vivre heureux et en paix, humblement, sans manquer de rien.

<https://www.roya-citoyenne.fr/2026/04/communiqués-soutien-a-cedric-herrou-suite-declaration-presidente-carf-9-10-4-26/>

<https://france3-regions.franceinfo.fr/provence-alpes-cote-d-azur/alpes-maritimes/menton/c-est-un-homme-extremement-sectaire-entre-cedric-herrou-et-la-nouvelle-maire-de-menton-alexandra-masson-la-guerre-est-declaree-3332174.html>

<https://rassemblementviva.blogspot.com/2026/04/soutien-cedric-herrou.html>

RESF 06, Réseau Education Sans Frontières

<https://www.roya-citoyenne.fr/2026/04/communiqués-soutien-a-cedric-herrou-suite-declaration-presidente-carf-9-10-4-26/>

<https://touscitoyens06.blogspot.com/2026/04/soutien-cedric-herrou-et-defense-de-la.html>

LILLE

Des associations s'inquiètent du retour à la rue des personnes sans domicile avec la fin du "plan grand froid"

Dans la Métropole européenne de Lille, près de 3 000 personnes sont sans domicile. Les associations alertent sur le manque de moyens dédiés aux hébergements

d'urgence, car la fin du "plan grand froid" ne signifie pas pour autant que les conditions de vie dans la rue s'améliorent.

De nombreuses associations, dont Utopia 56 et la Fondation pour le logement des défavorisés (ex-Fondation Abbé-Pierre) avaient appelé à un rassemblement devant la préfecture de Lille pour alerter sur l'après "*plan grand froid*". Elles s'inquiètent de la fin des mesures d'hébergement d'urgence destinées aux près de 3 000 personnes sans domicile au sein de la métropole européenne de Lille (Mel) qui devait intervenir mardi 20 janvier même si la préfecture pourrait le prolonger de quelques jours encore.

« Bien sûr, le plan grand froid était nécessaire mais aujourd'hui les difficultés d'accès à l'hébergement et au logement dans la Mel dépassent très largement la protection offerte durant cette seule période de basses températures », explique la directrice régionale dans les Hauts-de-France pour la Fondation pour le logement des défavorisés. *« Chaque jour, ce sont environ 300 personnes qui appellent le 115 [le numéro d'urgence sociale] dans la métropole lilloise, et à qui aucune place n'est proposée, faute d'hébergement disponible. Et on ne compte pas dans ces 300 appels les personnes qui n'appellent plus par découragement, car cela fait plus d'un mois qu'elles essayent d'obtenir une place et qu'elles ont toujours une réponse négative. »*

Cela est dû au manque de crédits alloués à la création d'hébergements, *« qui n'évolue plus »*, le manque d'investissements dans le logement social et le nombre croissant de personnes qui se voient refuser leur titre de séjour. Des structures ont cependant été mobilisées pour accueillir les personnes sans domicile lors de l'activation du "plan grand froid". C'est dans un gymnase qu'a trouvé refuge une mère de famille. *« Les va-et-vient, ça fatigue. Le fait de sortir, revenir, courir avec les enfants, les amener à l'école, ressortir, aller dans les associations, ... C'est compliqué. »*

La coordinatrice d'Utopia 56 à Lille, est préoccupée par la situation des mineurs isolés. L'association prend en charge une quarantaine de jeunes, qui alternent entre un hébergement précaire et la rue. Certes, le nombre de places pour ces jeunes a été augmenté à deux reprises dans le secteur, mais cela ne suffit pas. *« Ils sont dans une situation inadaptée : des mineurs cohabitent avec des majeurs. Cela met ces jeunes dans une situation de stress, certains ont déjà vécu des attaques au couteau. »* Une proposition de loi visant à protéger les mineurs isolés, en instaurant notamment une aide financière du département durant les périodes de recours, a été adoptée en octobre 2025 en première lecture par l'Assemblée nationale.

<https://www.francebleu.fr/hauts-de-france/nord-59/lille/a-lille-des-associations-s-inquietent-du-retour-a-la-rue-des-personnes-sans-domicile-avec-la-fin-du-plan-grand-froid-8876271>

Les mineurs isolés obtiennent 63 places d'hébergements après une longue mobilisation

À Lille, les mineurs isolés ont manifesté toute l'après-midi de lundi 13 avril 2026 pour obtenir des places d'hébergements. Depuis des mois, une trentaine de jeunes vivent sous des tentes dans le quartier des Bois Blancs, une autre trentaine de jeunes sont hébergés dans des paroisses de la métropole lilloise. Cet élan de solidarité des paroisses a pris fin lundi. Les mineurs et les associations demandent à l'Etat de prendre le relais.

En début d'après-midi, un groupe de mineurs isolés a manifesté devant la cité administrative Marianne. Les manifestants ont ensuite décidé de se mobiliser devant la mairie de quartier Lille-Moulins. Certains mineurs accompagnés d'élus insoumis ont envahi les locaux de la mairie de quartier. *"Droits de l'enfant, l'Etat doit agir pas*

s'enfuir !" et "la rue n'est pas une chambre pour les enfants" peut-on lire sur leurs pancartes. Un guinéen qui dort depuis des mois dans une paroisse, affirme avoir 16 ans, donne de la voix pour ne pas dormir dehors : "malheureusement je ne sais pas où on va dormir mais on fera la manifestation jusqu'à ce que cela porte ses fruits. On ne peut pas être dans un pays porteur de démocratie et dormir dans la rue."

Ces jeunes ont passé une évaluation à leur arrivée en France, les services du département estiment qu'ils ne sont pas mineurs. Ils ont donc fait un recours, le temps que la justice tranche, leur statut est flou et ils se retrouvent sans solution d'hébergement. Pendant des heures, une délégation de jeunes et un représentant de l'association Utopia 56 négocient avec les services de la préfecture, du département et un adjoint à la mairie de Lille. A 21 heures, la bonne nouvelle tombe une soixantaine de places sont attribuées. C'est un immense soulagement pour : *"c'est une grande joie, depuis le début d'après-midi on manifeste avec le soutien des associations, syndicats. Qu'il pleut ou il neige on reste à Lille, les habitants ici sont des personnes qui ont un cœur en or."*

Le combat est loin d'être terminé pour l'association Utopia 56 qui accompagne ces mineurs, la coordinatrice à Lille : *"le problème c'est qu'il s'agit d'une mise à l'abri à un instant T. Tant qu'il n'y a pas un dispositif spécifique pour les mineurs isolés avec des places ré-attribuables ça va se répéter. Demain, quand on va rencontrer de nouveaux mineurs, ils n'auront pas de places d'hébergements."* Les places d'hébergements ont été attribuées hier par la Préfecture du Nord, le département du Nord et les villes de Lille et Villeneuve d'Ascq.

<https://www.francebleu.fr/hauts-de-france/nord-59/lille/a-lille-les-mineurs-isoles-obtiennent-63-places-d-hebergements-apres-une-longue-mobilisation-4954074>

MAYOTTE

Dans les bidonvilles de Mayotte, la traque des sans-papiers s'amplifie

Depuis la nouvelle loi pour la refondation de Mayotte, promulguée en août 2025 et modifiant les conditions de séjour des étrangers, se faire régulariser est une gageure quand on est Comorien. Les nouvelles demandes sont conditionnées à *"un habitat normal"* qui exclut donc l'habitat informel comme les bangas. Et il faut désormais apporter la preuve d'une *"entrée régulière sur le territoire"*. Or, les Comoriens arrivent à Mayotte clandestinement, par kwassas, de frêles embarcations en bois habituellement utilisées pour la pêche. Elle ne compte pas quitter son Banga érigé dans le bidonville de Kawéni, au nord de Mamoudzou - que son mari vient de finir de reconstruire après avoir été rasé par le cyclone Chido.

Une jeune femme qui n'avait jamais entendu parler de la nouvelle loi panique. Cependant, *"J'ai mon document en règle"*, affirme-t-elle : son dernier récépissé de demande de titre de séjour *"vie privée et familiale"*, mais il a expiré en 2022. Impôts, documents de circulation pour étranger mineur, certificat de scolarité, titres de séjour expirés, nouvelles demandes de titres, récépissés... elle archive tout. *"Mon mari est en règle, mes enfants sont protégés aussi"*.

"Mais je ne vais jamais avoir de titre de séjour, alors !", lâche-t-elle les yeux remplis d'inquiétude. *"C'est pour ça qu'une de mes amies m'a transféré l'autre jour un message qu'elle avait reçu de la préfecture. Il était écrit : 'Pour pouvoir instruire votre dossier [...] Vous devez justifier d'une entrée régulière. Merci de bien vouloir nous communiquer en retour votre visa long séjour'". "Je ne comprenais pas pourquoi ils demandaient ce visa, moi, on ne me l'avait jamais demandé avant"*.

À cette première angoisse se superpose celle de l'opération policière Kingia. Le 10 avril 2026, le préfet de l'île, a promis un "*choc de sécurité*" en s'attaquant à l'immigration irrégulière, l'habitat insalubre et la délinquance. Une centaine de gendarmes et policiers viennent d'arriver en renforts. La jeune femme découvre aussi l'existence de cette opération sécuritaire. "*Il faut être encore plus prudent*". À ce jour, le 10 avril 2026, trois arrêtés de destruction ont été publiés par la préfecture.

L'inquiétude est partagée par tous les voisins car lors de la dernière opération "*place nette*" menée à Mayotte d'avril à juillet 2024, plus de 4 000 personnes ont été expulsées et environ 650 habitations ont été détruites. Et, selon les estimations de l'Insee, la moitié des Comoriens, qui constituent près de la moitié de la population, sont en situation irrégulière.

Une autre jeune femme de 20 ans, arrivée mineure à Mayotte en 2018, n'a jamais réussi à régulariser sa situation. "*J'ai déposé un dossier en mars 2024 à la préfecture*", confie cette jeune mère de trois enfants en nous montrant la capture d'écran du dépôt de sa demande. Deux ans après, elle n'a toujours pas eu de réponse.

D'autres sortent du lot : un autre voisin, âgé de 18 ans, brandit avec fierté sa carte de séjour sans laquelle il ne se déplace jamais. "*Je l'ai toujours dans ma poche, j'ai trop peur d'être contrôlé et expulsé si je l'oublie à la maison*". "*Mais je sais bien que c'est rare d'obtenir ce document. Moi, ce sont mes professeurs à l'école qui se sont battus pour m'aider à l'avoir*".

La jeune femme n'a pas eu la chance d'être bien accompagnée. "*J'ai fait appel à un avocat pour m'aider dans mes démarches mais il est en métropole et jusqu'à présent, il n'a pas fait grand-chose*", regrette-t-elle. "*Vous savez on parle beaucoup de ça entre voisins... Qui a demandé un titre de séjour, où ça en est, qui a été rejeté...*" Elle a bien pensé à venir par voie régulière. "*Mais quand on demande un visa à Anjouan [île des Comores], on nous dit 'non' systématiquement*", se désole-t-elle. Et les conséquences sont parfois tragiques. "*Ma sœur avait demandé un visa long séjour pour venir à Mayotte, quand sa demande a été rejetée, elle est partie en kwassa. Elle est morte avec mon frère et mon neveu pendant la traversée. Leurs corps n'ont jamais été retrouvés. C'était en octobre 2023*".

À Mayotte, nombreux sont les Comoriens à retenter la traversée après une expulsion. Sur l'archipel français, les renvois forcés sont très nombreux. En 2025, plus de 23 000 expulsions ont été réalisées, selon la préfecture de Mayotte, c'est plus que tous les départements de France réunis. Et rapides. "*Quand on arrive dans ce CRA [centre de rétention administrative], il y a de grandes chances d'être expulsé la journée suivante (...)*", confirme une source policière mahoraise. "*Le turnover est très important, il y a des départs tous les jours vers les Comores*".

Elle a déjà vécu les arrestations et les expulsions. "*En 2020, j'ai été arrêtée une première fois, mais j'étais enceinte, j'ai eu de la chance, ils m'ont relâchée*". En octobre 2025, lors d'une deuxième arrestation, les choses se sont compliquées. "*J'accompagnais ma fille à l'école quand la PAF [Police aux frontières] m'a arrêtée. Ils m'ont emmenée dans le centre de rétention. C'était un samedi, le lendemain, j'étais expulsée vers les Comores*". Arrivée à Anjouan, elle a hésité à revenir à Mayotte, la peur de retraverser la mer la pétrifiait. Mais elle ne pouvait se résoudre à laisser ses enfants. Sept jours après, elle est donc revenue, en kwassa. "*Je ne sors plus de Kawéni, j'ai trop peur de me faire arrêter et encore expulser*". Depuis, elle n'accompagne même plus ses enfants à l'école. "*Ce sont des amis qui le font à ma place*", affirme-t-elle avec regret. "*S'ils m'expulsent encore, cette fois-ci, je ne reviendrai pas*".

Cette peur d'être arrêtée la saisit de nouveau lorsque son amie surgit dans la salle à manger : *"Il faut partir tout de suite"*. Le quartier commence à s'agiter. Les deux femmes saisissent leurs enfants pour *"les mettre à l'abri"*. Deux minutes plus tard, le bruit sec d'une première grenade de désencerclement retentit, des cris fusent et les habitants du quartier fuient dans les hauteurs. Une seconde grenade explose. *"Il faut y aller, la PAF est entrée"*.

<https://www.infomigrants.net/fr/post/70790/loi-mayotte-operation-kingia-dans-les-bidonvilles-de-mayotte-la-traque-des-sanspapiers-simplifie-55>

Des violences urbaines se sont déroulées à Tsoundzou 2

Plusieurs scènes de violences urbaines se sont déroulées à Tsoundzou 2, au cours de la soirée du jeudi 2 avril 2026 et pendant la nuit, jusqu'à 2h. Si les agresseurs seraient des bandes locales, policiers et migrants du camp de Tsoundzou affirment chacun être la cible de ces attaques.

Deux versions s'opposent sur ce qu'il s'est passé à Tsoundzou 2. Ce qui est sûr, c'est que plusieurs dizaines d'individus armés de machettes, de pierres, d'essence et de cocktails Molotov ont fait régner la terreur dans cette zone, jeudi soir et pendant la nuit. Les pompiers confirment avoir été appelés, vers 23h, pour trois personnes présentant des blessures légères. Elles ont été transportées à l'hôpital de Mamoudzou.

Au camp de migrants de Tsoundzou 2, une douzaine de personnes auraient toutefois été blessées, selon les habitants des lieux, tandis que plusieurs motos et l'entrée du camp ont été incendiées. Ils dénoncent des arrestations arbitraires de la part de la police et disent avoir été victimes d'insultes racistes de la part de leurs assaillants comme des forces de l'ordre. Encore sous le choc, aucun n'a souhaité répondre à une interview à notre micro. La communauté congolaise a prévu d'apporter de l'aide matérielle aux sinistrés, samedi matin.

Côté police, cet épisode de violences urbaines était plutôt dirigé contre eux avec *"un véritable guet-apens"*. Cet événement, qui intervient *"tous les deux ou trois mois"* dans cette zone a pu toucher par extension le camp de migrants. Les policiers comptabilisent trois blessés par des coups de barre de fer et des jets de pierres, mais affirment qu'il n'y a eu *"aucune interpellation"*.

Peu importe la cible, le dispositif policier va dès aujourd'hui être renforcé à Tsoundzou 2 et la police judiciaire recherche actuellement les auteurs de violences.

<https://la1ere.franceinfo.fr/mayotte/trois-blesses-apres-des-heurts-a-tsoundzou-2-pendant-la-nuit-de-jeudi-a-vendredi-1688003.html>

Un réfugié congolais, intégré, et avec ses papiers, aide-les « sans statuts »

Un Congolais de 41 ans, réfugié depuis 2024, a réussi à obtenir son titre de séjour et à s'intégrer sur l'île. Pour remercier son pays d'accueil *"qui lui a tendu la main"*, il dédie désormais son temps libre à venir en aide aux *"autres, qui galèrent comme j'ai pu galérer"*, les réfugiés *"sans statut"* entre autres. Chaque semaine, ordinateur sous le bras, aide les réfugiés qui se débattent - sans toujours bien parler le français - avec l'ANEF. *"Il y a souvent des soucis, des blocages numériques, des problèmes de connexion. Ici, on fait du porte-à-porte avec mon équipe de bénévoles. On envoie des mails à la préfecture, on demande des rendez-vous pour débloquer des dossiers"*. *"Ce n'est jamais simple, les gens s'impatientent ici parce qu'ils ne peuvent rien faire : ni travailler, ni ouvrir des droits à la*

sécurité sociale par exemple. Ce n'est pas normal. L'État a quatre mois normalement pour délivrer un titre de séjour une fois la protection obtenue. À Mayotte, ce délai est souvent de neuf, voire dix mois. Certains attendent même un an. Et il n'y a pas d'associations pour les aider comme en métropole". Lui, il sait ce qu'ils ressentent. Il a attendu "un an" pour obtenir un premier rendez-vous en préfecture et déposer sa demande d'asile. Et "encore un an" avant de faire appel devant la Cour nationale du droit d'asile (CNDA) pour contester un premier rejet de son dossier.

Il est devenu une épaule sur laquelle peuvent se reposer les quelque 1 000 habitants du seul camp informel de Mayotte. Un différend entre deux habitants, un homme qui jette sauvagement ses déchets dans le renfoncement d'une allée ? Alain Tshipanga intervient et tente au mieux de jouer le médiateur.

Toutes les semaines, il vient avec son association, le Club Okapi, apporter une aide humanitaire aux migrants qui vivent dans des conditions difficiles. *"On organise la préparation et la distribution de repas"*. Dans le camp, les migrants se débrouillent seuls d'un point de vue alimentaire : peu d'ONG se déplacent et aucune ne livre de repas. Alors avec son Club ils pallient un vide associatif criant. *"C'est la débrouille, les petits boulots pour payer de la nourriture"*.

Au-delà des repas, il a lancé des opérations de nettoyage avec des distributions de bons alimentaires à la clé : de 30 à 60 euros utilisables dans les supermarchés de l'île. Le camp est si grand que ces activités sont indispensables. *"Samedi dernier, le nettoyage n'a pas été fait à cause de l'attaque qui a eu lieu la veille contre le campement."* Résultat : des montagnes de déchets se sont accumulées, dégageant une odeur insupportable sous les 30 degrés quotidiens.

Ordinateur sous le bras, il arpente désormais le camp tous les samedis pour aider les étrangers dans leur quête de régularisation. De nombreux réfugiés de l'île sont bloqués par la plateforme de l'ANEF (administration numérique pour les étrangers en France) - incontournable dans le parcours administratif des étrangers. À Mayotte, beaucoup de personnes ayant obtenu une protection se retrouvent bloquées au moment de demander leur titre de séjour à la préfecture. *"Alors qu'ils sont reconnus protégés par l'Ofpra, l'ANEF, elle, ne reconnaît pas leur statut. Ça crée des blocages donc on essaye d'être intermédiaire entre les demandeurs et la préfecture"*. Il y a ceux qui ne savent pas lire les instructions de l'administration, car tout est écrit en français. *"Prenez les Yéménites, c'est un calvaire pour eux, ils ne parlent et écrivent que l'arabe ou l'anglais. Quand je viens, je dirai que j'aide vraiment les cas les plus problématiques"*.

"Avec le Club Okapi, on essaye de donner plus d'amour que nous n'en avons reçu quand nous sommes arrivés", par exemple pour les Yéménites. Il conclue en envoyant un message d'amour à son île d'adoption. *"J'ai trouvé ma place ici. Tout le monde voit la métropole comme un eldorado mais ce n'est pas non plus si facile là-bas. À Mayotte, il y a des choses à faire, des opportunités de se former... Je suis devenu ami avec de nombreux Mahorais"*.

Les migrants coincés dans un camp entre mangrove et océan

Seul campement informel de Mayotte, situé au sud de Mamoudzou, Tsoundzou 2 est un lieu de vie informel, toléré par les autorités, qui n'a cessé de grossir face à des l'absence d'alternatives. Depuis novembre 2025, date de la construction du camp, plus de 500 personnes supplémentaires y ont trouvé refuge. En effet, le dispositif d'hébergement d'urgence de Mayotte peine à absorber ce flux. Avec 1 060 places

disponibles sur toute l'île, le réseau - impacté par les dégâts du cyclone Chido et la perturbation de l'administration par les blocages de préfecture par des collectifs citoyens - est totalement saturé. *"Et on peine à trouver de nouveaux logements"*.

Au bord de la mangrove, un groupe de Somaliens s'attèle à bâtir un nouvel abri. *"On n'a jamais imaginé que ce camp pourrait prendre cette envergure. On pensait qu'il tiendrait trois jours"*, raconte un demandeur d'asile congolais, également *"représentant"* du camp. *"On pensait que l'État allait venir tout démolir"*. Au bord de la mangrove, un groupe de Somaliens s'attèle à bâtir un nouvel abri. L'expansion du camp commence à être menacée par la mangrove et l'océan qui se trouve à quelques mètres des dernières habitations. Les occupants sont obligés de construire toujours plus proche de l'eau *"faute de place"*. Or *"l'eau monte. Les gens vivent les pieds dans l'eau"*. Aussi, les abris sont-ils construits sur pilotis. *"Le sol de ma cabane se retrouve recouvert d'eau 3 à 4 fois par semaine"*. *"Notre lit est relevé mais tout le reste baigne dans l'eau"*.

Chaque sortie du camp est un risque. Beaucoup ont peur de se faire agresser par des *"jeunes"* des quartiers alentours, appelés *"délinquants"* par les occupants de Tsoundzou 2. *"À n'importe quelle heure on peut se faire attaquer. Ils volent nos téléphones, notre argent... Nous menacent avec des machettes"*, raconte un demandeur d'asile congolais présent dans le camp avec sa famille. *"Je ne fais pas 2 km en dehors du camp moi, j'ai peur de ces gens-là"*. La dernière *"attaque"*, a eu lieu jeudi 2 avril 2026. Des restes de deux roues calcinés à l'entrée du site témoignent de la violence de l'altercation. *"Ils étaient plus d'une trentaine et ont mis des coups de machettes à des gens, on a été obligé de fuir dans le camp"*, raconte un demandeur d'asile congolais de 35 ans. *"Ils nous hurlaient dessus : 'Rentrez chez vous', 'Quittez nos terres'... On a très peur"*. Depuis, certains comme un jeune de 26 ans, choisissent de partir à l'aube et de se déplacer en groupe. *"Je suis sorti du camp à 5h du matin avec d'autres personnes pour aller à un rendez-vous administratif de l'association Solidarité Mayotte à Mamoudzou. On se dit qu'à cette heure-ci, les délinquants dorment"*.

Un jeune homme congolais de 26 ans a fui *"un génocide en cours contre [sa] communauté"*. *"Je suis arrivé à Mayotte en mars 2025 et j'ai eu ma protection subsidiaire le 12 novembre 2025"*. *"Si je suis content ? Oui... J'ai remercié Dieu. Mais ça n'a pas été simple"*. C'est un euphémisme. Depuis son arrivée à Mayotte, il se bat contre une administration *"compliquée"*, dit-il. Kafkaïenne plutôt. Mais il n'a toujours pas reçu son titre de séjour. Un sésame pourtant essentiel pour faire reconnaître sa régularisation sur le sol mahorais. *"Je n'ai que le papier qui m'annonce que je suis reconnu réfugié sous protection subsidiaire, mais ça ne vaut rien"*. Il y a quelques semaines, *"la police m'a arrêté et contrôlé, je leur ai présenté ce document, ils m'ont dit que c'était un papier judiciaire, pas administratif. Ils voulaient voir mon titre de séjour ou au moins un récépissé officiel affirmant que j'étais réfugié. Mais je n'avais rien d'autre"*. Il est donc emmené au centre de rétention (CRA) de Mayotte. Il risque une expulsion alors même qu'il est protégé par la France. *"Finalement, ils m'ont libéré quelques heures plus tard"*. Il avait peu de chances d'être expulsé mais la peur était là - car à Mayotte, il le sait, les expulsions tournent à un rythme soutenu.

"Pour recevoir mon titre de séjour, il faut que je m'inscrive sur l'ANEF, mais quand j'essaie de me connecter, il est écrit 'demande invalide'". Le jeune homme est victime d'un bug informatique de la plateforme. *"La France a reconnu que j'étais réfugié mais pas l'ANEF, c'est vraiment rageant"*. *"Sans titre de séjour, je ne peux ni trouver un emploi, ni trouver un hébergement, tout est sur pause"*. Actuellement, grâce à une association, il bénéficie d'une chambre dans une colocation au sud de Mamoudzou. *"Mais on peut me demander de partir à tout moment, rien n'est simple. En fait, je suis protégé"*

par la France, mais je ne peux rien faire. À quoi ça sert ?"

Le jeune homme congolais de 26 ans dit envoyer "*deux mails par jour*" à la préfecture pour solliciter un rendez-vous en physique et enfin obtenir son titre de séjour. "*Personne ne répond... Mais je ne perds pas espoir, dans ma coloc, il y a une personne qui a fini par avoir gain de cause, son compte ANEF a été débloqué !*", ajoute-t-il ravi. Finalement, il a réussi à débloquer sa situation. Son compte ANEF est actif : il devrait recevoir son titre de séjour dans les mois à venir.

Il espère s'envoler pour la métropole. Mais là encore, rien ne sera simple. "*Se rendre en métropole est un nouvel obstacle pour les réfugiés. Il faut non seulement se payer le billet d'avion mais procéder à de nombreux changements administratifs, un changement d'adresse, demander un titre de voyage. Tout cela est très difficile. Et il y a des gros blocages actuellement avec l'ANEF et ces délais énormes plongent les réfugiés dans des limbes administratives*". Le parcours administratif pourrait donc s'avérer à nouveau douloureux. Qu'importe. "*Je ferai ce qu'il faut pour partir de Mayotte*", explique le jeune homme licencié d'agronomie dans son pays. "*Ici, il y a beaucoup d'insécurité, de violences et de racisme contre les Africains*", conclut-il. "*On se fait agresser souvent, on m'a déjà lancé une pierre au visage, j'en garde une cicatrice. Quand je sors dans la rue j'ai peur, et ce serait bien un jour d'arrêter d'avoir peur*".

NORD

Le département saisit les téléphones des mineurs non accompagnés qu'il héberge

L'association Utopia 56 a dénoncé début mars, la saisie par le département du Nord des téléphones des mineurs non accompagnés qui demandent un hébergement. C'est une mesure censée protéger les jeunes exilés mais qui risque de les détourner des solutions d'hébergement. L'association Utopia 56 a dénoncé la saisie par le département du Nord des téléphones portables des mineurs non accompagnés (MNA) qu'il héberge à Roubaix. Selon l'association, les téléphones des MNA sont saisis au moment de leur mise à l'abri au moins depuis le mois de juin 2025. "*C'est parti de plusieurs témoignages de jeunes qu'on a reçus depuis cet été*", explique la coordinatrice de l'antenne de Grande-Synthe de l'association. "*Pour toutes les personnes pour qui on demandait des mises à l'abri, on constatait que les jeunes devaient donner leur téléphone avant de monter dans la voiture ou en arrivant dans le foyer*".

Le département confirme cette pratique, précisant que "*le retrait des téléphones portables ne concerne que les jeunes du littoral [soit 20 % des mises à l'abri] qui disent ne pas souhaiter intégrer les dispositifs de protection de l'enfance mais souhaitent partir en Angleterre*". Il avance plusieurs raisons pour justifier ce choix. L'objectif serait, en premier lieu, de protéger les jeunes des passeurs, "*qui ne touchent l'argent qu'une fois le jeune en Angleterre*". Cela devrait également "*leur permettre d'être réceptifs aux échanges sur l'intérêt de rester en France*". Enfin, il s'agirait encore de "*protéger les autres jeunes qui subissent parfois les pressions*".

Mais, pour Utopia 56, la mesure a poussé de nombreux jeunes à se détourner de cette solution d'hébergement, même temporaire. L'association affirme avoir informé les jeunes sur ces retraits de téléphones. Selon elle, ces informations ont donné lieu "*à beaucoup de refus d'être hébergés de la part des jeunes*". Utopia 56 a recueilli les témoignages d'au moins 50 mineurs ayant préféré rester à la rue plutôt que de donner leur téléphone. Des refus qui expliqueraient, selon l'association, que pour la première fois depuis trois ans, le foyer qui accueille les mineurs non accompagnés à Roubaix n'ait pas

été saturé. Selon le département, "au 31 novembre 2025, 981 mineurs étaient pris en charge (dont 60 sur le site de mise à l'abri), en attente d'une place sur les dispositifs pérennes".

Pourtant les témoignages de migrants, de chercheurs et de membres d'associations sur l'importance du téléphone portable pour les exilés sont nombreux. Pour les personnes à la rue, un téléphone est un bien précieux. "Cela leur permet de **garder un lien avec leurs familles restées au pays, de se distraire, mais aussi de s'informer**". En particulier dans le nord de la France où les exilés sont régulièrement chassés de leur lieu de vie informel par les forces de l'ordre, et disséminés dans toute la région. Un quotidien précaire qui rend difficile leur accès aux associations ou aux distributions de nourriture. Le téléphone sert ainsi à créer un lien entre les migrants et les humanitaires, et permet à cette population de trouver des lieux pour subvenir à ses besoins essentiels. "Je ne suis pas confortable de donner mon téléphone. Je suis malade et je pourrais avoir besoin d'appeler quelqu'un", indique ainsi par message un jeune exilé à Utopia 56.

France Terre d'Asile (FTDA) gère plusieurs structures d'hébergement pour mineurs non accompagnés dans le Pas-de-Calais. Pour le chargé de la protection des mineurs étrangers pour FTDA, "il est essentiel que les jeunes aient un téléphone". "En premier accueil, nous leur demandons s'ils souhaitent qu'on appelle leurs parents pour dire qu'ils sont arrivés", explique-t-il. Pour le responsable, c'est le rôle des équipes de maraude de proposer un hébergement aux jeunes mais aussi "d'évoquer la protection de l'enfance", "de parler de traite" ou encore "d'extraire les jeunes de groupes d'adultes où on sait qu'ils peuvent subir des pressions".

Enfin, le téléphone portable est également indispensable pour réaliser des démarches administratives en France ou prévenir les secours en cas de danger lors des traversées de la Manche.

<https://www.infomigrants.net/fr/post/70420/dans-le-nord-le-departement-saisit-les-telephones-des-mineurs-non-accompagnes-qui-heberge>

SAINT-VALERY-EN-CAUX

Soupçonnés d'être des passeurs de migrants, deux hommes et une femme britannique vont être jugés

Jeudi 9 avril 2026, au matin, à Saint-Valéry-en-Caux (Seine-Maritime), trois Britanniques, deux hommes et une femme, ont été interpellés par les services de la police de l'air et des frontières et de la gendarmerie de la Seine-Maritime. Ils sont présumés être des passeurs.

« Les forces de l'ordre ont interpellé trois passeurs britanniques, deux hommes et une femme, venus en bateau de plaisance récupérer onze migrants de nationalités syrienne ou pakistanaise sur les côtes françaises », a expliqué le procureur de la République. Ces trois Britanniques auraient rejoint la France en bateau de plaisance pour récupérer 11 migrants de nationalité syrienne ou pakistanaise sur les côtes normandes. L'Office de lutte contre le trafic illicite de migrants qui a ensuite coordonné l'enquête, a recueilli le témoignage des migrants.

« Les éléments recueillis, auditions des migrants et vidéoprotection notamment, confortaient les soupçons des enquêteurs, poursuit le procureur. Placés en garde à vue, la femme interpellée a admis pour partie les faits. En revanche, les deux hommes les ont contestés formellement ». « Déférés au parquet de Rouen, vendredi

10 avril 2026, les deux hommes ont été placés en détention provisoire et la femme, placée sous contrôle judiciaire. »

Tous les trois vont être jugés, dans le cadre d'une comparution immédiate, lundi 13 avril après-midi, à Rouen (Seine-Maritime). Ils sont poursuivis pour aide à l'entrée, à la circulation ou au séjour irréguliers d'un étranger en France ou dans l'espace Schengen dans des conditions l'exposant à un risque immédiat de mort ou d'infirmité permanente. Ils risquent jusqu'à dix ans d'emprisonnement et 750 000 € d'amende.

<https://www.ouest-france.fr/societe/faits-divers/soupconnes-detre-des-passeurs-de-migrants-deux-hommes-et-une-femme-britannique-vont-etre-juges-en-normandie-802444ea-359f-11f1-8f32-c6d1bcd5fecd>

MANCHE

15 personnes mises en examen pour participation à des réseaux de passeurs

Les parquets Boulogne-sur-Mer et de Lille ont annoncé lundi 13 avril 2026 avoir placé quinze personnes en examen fin mars 2026. Ces individus sont soupçonnés d'appartenir à un réseau de passeurs de migrants depuis la corne de l'Afrique vers le Royaume-Uni. Ces mises en examen interviennent dans le cadre de deux informations judiciaires distinctes, l'une suivie à Boulogne-sur-Mer concernant un naufrage qui a fait trois morts en octobre 2024, et l'autre suivie par la Juridiction interrégionale spécialisée (Jirs) de Lille pour un naufrage lors duquel une personne était morte en février 2025.

"Les investigations ont mis en évidence l'implication de réseaux criminels organisés, composés d'Érythréens et d'Éthiopiens, opérant depuis 2024 des traversées illégales" de la Manche en canots pneumatiques selon la procureure de Boulogne-sur-Mer, et le procureur de Lille.

Les candidats à l'émigration quittaient la corne de l'Afrique, dont ils étaient originaires, *"pour être acheminés jusqu'en Europe, où ils rejoignaient dans un premier temps la région parisienne."* Là, des *"dirigeants de commerces communautaires parisiens"* prenaient en charge les migrants et *"intervenait dans le paiement occulte des traversées [de la Manche] via le système de l'hawala, un système bancaire parallèle occulte"*.

"Une vaste opération de police judiciaire" déclenchée le 24 mars 2026 par l'Office de lutte contre le trafic illicite de migrants (Oltim) a mené à l'interpellation, dans le nord de la France ainsi qu'en région parisienne et en Auvergne, de dix-huit personnes impliquées dans ces réseaux, précise le communiqué. Dix personnes ont finalement été mises en examen dans le volet lillois de l'enquête, et cinq dans le volet boulonnais, notamment pour aide à l'entrée et au séjour irréguliers, participation à une association de malfaiteurs et blanchiment aggravé, ainsi que dans le volet suivi par la Jirs de Lille pour homicide involontaire. Sept des mis en examen ont été placés en détention provisoire et huit sous contrôle judiciaire, détaillent les magistrats.

Ces dernières années, alors que les traversées de la Manche se sont intensifiées, les coups de filet dans les réseaux de trafiquants opérant entre la France et le Royaume-Uni se sont multipliés.

Mort de quatre migrants dans la Manche : un homme de 27 ans d'origine soudanaise inculpé en Angleterre

Une enquête avait été ouverte en France, lors de la mort de quatre migrants traversant la Manche (les migrants n°128. Dans le cadre de celle-ci, un homme de nationalité soudanaise a été arrêté vendredi 10 avril 2026, dans le sud-est de l'Angleterre, a annoncé ce samedi la police britannique. Agé de 27 ans, il a été inculpé de « **mise en danger de la vie d'autrui** », a précisé l'agence britannique de lutte contre la criminalité (NCA), qui avait annoncé son arrestation vendredi dans un centre de rétention. Il doit comparaître ce samedi 11 avril devant le tribunal de Folkestone (sud-est). Il est soupçonné d'avoir piloté une embarcation de fortune transportant plusieurs dizaines de migrants.

<https://www.ouest-france.fr/monde/migrants/mort-de-quatre-migrants-dans-la-manche-un-homme-de-27-ans-dorigine-soudanaise-inculpe-en-angleterre-c6b9fb82-3590-11f1-aa8d-862764c4f0ec>

MEDITERRANEE

HAUSSE DU NOMBRE DE MIGRANTS MORTS EN MER

Au moins 1 003 personnes migrantes sont décédées depuis le 1er janvier 2026 en mer Méditerranée en essayant de rejoindre l'Europe, selon les données de l'Organisation internationale des migrations (OIM). Un chiffre record, jamais enregistré depuis les premiers recensements de l'OIM en 2014. Canots surchargés et en mauvais état, distances de traversée rallongées, politique d'interceptions en mer, entraves aux activités des navires de sauvetage... sont autant de facteurs permettant d'expliquer cette hausse des morts en Méditerranée. Entretien avec la directrice des opérations de SOS Méditerranée, et le directeur de recherches au CNRS, spécialiste des migrations maritimes.

Lors des missions en mer, on rencontre davantage de canots pneumatiques. Ce mode de transport avait été délaissé au profit de bateaux en fer en 2023 / 2024 mais désormais les pneumatiques, plus dangereux car encore moins adaptés à une telle traversée, sont de retour. Par ailleurs, les embarcations sont davantage surchargées, un facteur qui augmente aussi les risques de naufrage.

De plus en plus, les migrants sont empêchés de partir aux frontières extérieures de l'Union européenne (UE). Cette pratique consistant à bloquer les exilés s'est généralisée ces dernières années. Les canots partis de Tobrouk, en Libye, qui dérivent n'ont aucune chance d'être secourus. Dans le même temps, on constate en effet que les traversées sont devenues plus dangereuses. Moins de personnes parviennent à rejoindre les côtes européennes mais davantage décèdent.

En 2025, environ 66 000 migrants sont arrivés de manière irrégulière en Italie. Si ce chiffre était similaire en 2024, il était deux fois plus élevé en 2023 avec plus de 150 000 arrivées enregistrées dans le pays.

Lorsque les personnes ne sont pas empêchées de passer, elles cherchent le chemin le plus court pour atteindre leur objectif ainsi que les conditions de traversée les moins dangereuses. Quand les conditions optimales de départ ne sont pas réunies, les gens ne renoncent pas à la traversée pour autant, ils cherchent d'autres alternatives, plus risquées. Les personnes sont prêtes à embarquer, y compris dans des conditions dégradées (bateaux en mauvais état, canots surchargés...), car elles n'ont pas le choix. Désormais en effet, les départs se font aussi bien l'été que l'hiver. Lorsqu'on impose des contraintes sur les départs, les dégradations des conditions de traversée incluent également les conditions météorologiques. Les exilés embarquent avant la fin des mauvaises conditions météorologiques (comme lors d'une tempête) pour éviter d'être repérés mais cela augmente les risques de naufrage.

Lors de la tempête Harry, qui a balayé mi-janvier le bassin méditerranéen et les côtes italiennes avec des vagues allant jusqu'à 16 mètres de haut et des rafales de vent atteignant plus de 54 nœuds, près de 30 embarcations sont parties de Tunisie, selon les ONG Mediterranean Saving Humans et Refugees in Libya. Selon les humanitaires, un millier d'exilés ont péri durant cette période - l'OIM, quant à elle, a comptabilisé 380 disparus.

En hiver, les ONG de sauvetage sont moins présentes en mer. Il y a une flotte de voiliers civils amarrés à Lampedusa qui patrouillent uniquement l'été, et qui ne peuvent sortir que par beau temps. Lors d'une tempête, ils ne peuvent pas prendre la mer, c'est trop dangereux.

Le renforcement des contrôles en Méditerranée centrale a pour effet que les prises de risques des migrants augmentent. Les gens partent de plus en plus loin. La route classique qui va de l'ouest de Tripoli [notamment depuis les villes de Zouara ou Zaouïa, ndlr] vers l'île italienne de Lampedusa est extrêmement surveillée, donc les départs se font davantage de l'est de Tripoli, vers Benghazi, voire encore plus à l'est depuis Tobrouk.

La route de Tobrouk, qui relie cette ville de l'est libyen à la Crète, s'est considérablement développée ces derniers mois. En 2025, plus de 18 000 personnes sont arrivées de manière irrégulière en Crète, contre un peu plus de 5 000 en 2024, d'après les chiffres des autorités grecques. Soit une augmentation de plus de 200 %.

Les distances sont multipliées par trois voire quatre : depuis Tobrouk, les migrants doivent traverser toute la Méditerranée centrale pour atteindre les rives européennes - alors que depuis l'ouest de la Libye, la distance qui sépare cette région de Lampedusa n'est "que" de 150 km - sans compter qu'aucun navire de sauvetage ne sillonne cette zone. Les canots partis de Tobrouk qui dérivent n'ont aucune chance d'être secourus.

Il est clair que le décret Piantedosi a compliqué les activités de SOS méditerranée. En 10 ans, 591 jours d'opérations en mer ont été perdues. Toutes les excuses sont bonnes pour nous éloigner de la SAR zone [zone de recherche et de sauvetage]. Ce décret a trois ans mais les choses se sont mises en place progressivement. Ces dernières années, plusieurs navires humanitaires ont arrêté leurs activités en mer ou utilisent désormais un plus petit bateau. Par exemple : le GeoBarents, mais qui a été remplacé par un bateau plus petit et plus rapide : l'Oyvon.

La présence de l'Ocean Viking en mer est devenue presque symbolique. Il a une capacité de 400 places mais il n'est plus jamais rempli. Souvent, avec seulement une soixantaine de migrants à bord et il doit déjà quitter la zone, et parcourir des centaines de kilomètres en mer pour rejoindre un port lointain.

Les ports assignés par Rome sont généralement très éloignés de la SAR zone,

obligeant les navires à parcourir de longues distances en mer et à déserrer la Méditerranée centrale pendant de nombreux jours.

On est très loin des années 2021 / 2022 où la flotte civile couvrait l'ensemble de la SAR zone libyenne et tunisienne. Aujourd'hui, l'Italie a instauré des contrôles sur les capacités de sauvetage.

L'UE a clairement une volonté de protection des frontières, et non de sauvetage. L'objectif n'est plus caché : le but n'est plus de sauver des gens mais d'empêcher de conduire des opérations de sauvetage et de respecter le droit maritime. Cette politique entraîne forcément plus de naufrages.

La création d'une SAR zone libyenne et tunisienne en Méditerranée centrale, était dans le but, selon UE, de "sauver des vies". L'UE demande aux États de l'autre côté de la rive de faire le travail de contrôle des frontières et de militarisation du sauvetage maritime. Les autorités européennes ont créé des forces d'interception. Les Tunisiens et les Libyens ne sont pas des marins, ils ne font pas de sauvetage. Or, toute interception en mer comporte des risques. Il est impossible de mener une interception sans avoir recours à la force. Les manœuvres des Libyens et des Tunisiens peuvent être dangereuses sur des canots surchargés avec des personnes paniquées. Beaucoup d'interceptions entraînent des décès, dont on n'a pas toujours connaissance.

Avec cette politique, les navires italiens restent dans leurs eaux territoriales et ne sillonnent plus leur propre SAR zone. Résultat : les sauvetages sont retardés. Et s'il n'y a pas de pression des organisations civiles pour lancer une opération sur un canot en difficulté, les Italiens ne bougent pas. L'UE s'est totalement désresponsabilisée de cette tâche aux profits d'autres acteurs, comme les Libyens ou les Tunisiens.

Mais lorsque l'on contacte les autorités libyennes, soit elles ne répondent pas, soit elles parlent en arabe. Donc la communication est très difficile, voire impossible.

La question se pose sur la redevabilité des États. Quand une alerte est déclenchée après un naufrage et que rien ne se passe, qui est redevable ? Qui est responsable alors qu'on finance à coup de millions d'euros les Libyens pour gérer cette zone ?

De fait, les réponses opérationnelles aux sauvetages ne sont pas les mêmes selon les personnes à bord. Quand des Européens sont en danger en mer, d'importants moyens sont déployés, ce n'est pas le cas lorsque ce sont des migrants. La hausse du nombre de naufrages est le résultat des politiques qui considèrent que ces gens ne méritent pas qu'on déclenche un sauvetage.

UNION EUROPÉENNE

Le règlement sur l'intelligence artificielle : au service du contrôle migratoire

Les progrès de l'intelligence artificielle (IA) permettent-ils d'« évaluer » des personnes, sur la base de leurs données biométriques, pour prévenir des risques de fraude, voire d'activités criminelles ? Est-il possible de surveiller toute une foule en temps réel et de détecter, par la « reconnaissance des émotions », si un individu va commettre une infraction ? Un règlement européen, applicable à partir d'août 2026, entend encadrer le

recours à l'IA et interdire son usage dans ce type de circonstances. Pourtant, si le droit européen proscrit l'usage des systèmes jugés dangereux, il prévoit des dérogations, notamment dans le domaine de la migration.

<https://www.gisti.org/spip.php?article7708>

Le Parlement européen adopte le règlement « retour »

Le Parlement européen a adopté en séance plénière le nouveau règlement retour. Ce texte, proposé en mars 2025 par la Commission européenne, aura des conséquences dramatiques pour les personnes sans papiers, dans la continuité des politiques migratoires menées par l'Union européenne depuis des décennies.

Le texte prolonge les délais d'enfermement jusqu'à 24 mois et des personnes pourraient être expulsées avant qu'un juge ait statué sur leur cas. Les perspectives de régularisation des personnes seront amoindries par le concept de « *décision de retour européenne* » introduit dans le texte : même si une personne remplit les critères de régularisation dans un état de l'UE, si une mesure d'éloignement a été prononcée à son égard dans un autre Etat membre, elle devra être expulsée, sans réexamen de sa situation.

Le texte ouvre également la voie à la création de « *hubs de retour* » hors de l'Union européenne, des centres de rétention où des personnes exilées pourraient être enfermées. La durée d'enfermement, ainsi que d'éventuelles garanties en termes de droits fondamentaux ne sont pas précisées dans le texte – un déficit démocratique qui laisse beaucoup de marge de manœuvre aux états membres, et qui vient d'être adoubié par les eurodéputés du Parlement européen.

En l'absence de contre-pouvoirs progressistes, que ce soit au Parlement européen ou au sein des états membres, des textes liberticides et répressifs sont adoptés en un temps record. L'adoption de ce texte en à peine plus d'un an est symptomatique de cette accélération.

C'est le mandat de négociation le qui a été adopté aujourd'hui au Parlement européen : le texte final n'est pas encore disponible. Il sera adopté suite à un trilogue (négociation entre les trois institutions européennes : la Commission européenne, le Conseil et le Parlement). Les lignes peuvent donc encore bouger : le Conseil européen s'était accordé en décembre sur une version du texte encore plus répressive que le texte proposé par la Commission.

https://www.lacimade.org/presse/lescalade-de-la-honte-le-parlement-europeen-adopte-le-reglement-retour/?utm_source=NL042026&utm_id=NL2026

Baisse générale des demandes d'asile

L'Union européenne a connu une baisse générale des demandes d'asile de 27 % en 2025. Le taux moyen est alors passé de 2 à 1,5 demandes pour 1 000 habitants dans l'UE. Parmi les États-membres, seuls la Lettonie, la Lituanie et la Hongrie ont enregistré une légère augmentation du nombre de demandes d'asile.

Une délégation talibane attendue à Bruxelles pour évoquer le renvoi de migrants afghans

Des responsables talibans devraient se rendre à Bruxelles avant l'été afin d'entamer des discussions sur les expulsions de migrants afghans vers leur pays d'origine. Cette visite fait suite aux déplacements de responsables européens en Afghanistan pour évoquer le même sujet. Mais cette rencontre pose des questions éthiques, l'Union européenne ne reconnaissant pas le régime fondamentaliste afghan.

C'est une visite qui signerait la fin d'un tabou mais qui poserait dans le même temps un grand nombre de questions politiques et éthiques. Selon des sources concordantes, des responsables talibans sont attendus à Bruxelles avant l'été pour des discussions portant sur le renvoi de migrants vers l'Afghanistan.

Cette visite était initialement prévue fin mars et devrait désormais se dérouler au cours des prochaines semaines. Mais aucune lettre d'invitation n'a été encore officiellement transmise par la Commission européenne, qui coordonne la visite, aux autorités talibanes.

Cette rencontre fait suite à deux déplacements de responsables européens en Afghanistan, portant sur le même sujet. En Janvier 2026 le patron de l'office des étrangers s'était rendu à Kaboul en tant que représentant d'un groupe de 20 États membres européens afin de négocier les expulsions de certains Afghans dans leur pays d'origine.

L'Office belge des étrangers a confirmé que "*des discussions*" étaient actuellement en cours "*concernant une mission de suivi à Bruxelles*". "*Ces échanges se poursuivent et, à ce stade, nous ne commenterons pas leur contenu tant qu'ils ne seront pas finalisés*", a affirmé une porte-parole du service qui gère les demandes d'asile et l'immigration en Belgique. "*Les discussions devraient porter principalement sur les mécanismes de coopération pratiques, notamment l'identification des ressortissants afghans devant être rapatriés et la délivrance de documents de voyage*", indique Euractiv.

Alors que les Afghans étaient encore en 2025 la nationalité la plus représentée parmi les demandes d'asile dans l'UE. Plusieurs pays européens mettent désormais des freins à l'accueil et cherchent des solutions pour expulser les migrants, et particulièrement ceux condamnés par la justice, vers l'Afghanistan. Et ce malgré l'opposition ferme des organisations de défense des droits humains.

Pionnière en la matière, l'Allemagne a déjà brisé ce tabou en procédant, depuis 2024, à des expulsés via des vols charters facilités par le Qatar. Ils avaient tous été condamnés par la justice. Nombre d'autres États membres de l'UE, dont l'Autriche, la Belgique ou la Suède, cherchent désormais à suivre ces exemples, vivement plébiscités par les partisans d'une ligne migratoire plus ferme.

Les Européens "*se renseignent sur les vols, sur la capacité d'accueil de l'aéroport de Kaboul, ils discutent avec les Taliban de ce qu'il adviendrait des gens renvoyés*", selon une source directement impliquée dans ces discussions.

Mais ces projets de renvois se heurtent à de nombreux obstacles pratiques et éthiques. D'abord parce que cela implique de dialoguer avec les responsables talibans, au pouvoir depuis 2021, mais que l'Union européenne ne reconnaît pas officiellement.

Ainsi pour entrer en Belgique, pays hôte des institutions européennes, les Taliban devraient se voir accorder des exemptions - ce que les autorités belges seraient en théorie prêtes à faire, même si cette demande ne leur a pas encore été adressée. L'Office belge des étrangers a souligné que les contacts "*avec les autorités afghanes de facto*" se

limitaient pour l'heure à un "niveau strictement technique" et n'impliquaient pas "d'engagement politique avec les membres du régime taliban".

Par ailleurs, renvoyer ces personnes en Afghanistan est lourd de conséquences car le pays est confronté à une grave crise humanitaire. Depuis 2023, plus de millions d'afghans sont rentrés d'Iran et du Pakistan, le plus souvent de manière forcée. Selon les organisations internationales, la majorité d'entre eux vit dans une grande précarité, sans logement durable ni emploi. En outre, le régime taliban qui a repris le pouvoir en Afghanistan à l'été 2021 ne garantit aucunement le respect des droits humains des Afghans. Les femmes et les filles en particulier sont privées de leurs droits, dont ceux de travailler, d'étudier et de se déplacer librement.

ALLEMAGNE

Fin des cours de langue et d'intégration gratuits pour les étrangers

L'Allemagne suspend jusqu'à nouvel ordre les cours d'allemand gratuits pour près de 130 000 demandeurs d'asile et réfugiés. Les personnes vivant dans des centres d'accueil se retrouvent ainsi davantage isolées. Depuis des années, les cours d'allemand rythment le quotidien de nombreux demandeurs d'asile hébergés dans les centres d'accueil de l'État. Ces cours d'intégration subventionnés par l'Etat comprennent des centaines d'heures d'allemand et un module sur la vie quotidienne dans le pays. Ces classes sont un bol d'air d'autant plus important que nombre de personnes vivant dans ces centres n'ont pas le droit de travailler pendant au moins six mois et se voient restreintes dans leurs déplacements.

Mais en février, l'Office fédéral allemand pour la migration et les réfugiés (BAMF) a informé les prestataires de cours d'intégration, par une circulaire, qu'aucun nouveau participant ne pourra être admis et ce, jusqu'à nouvel ordre. "*Je me sens perdu, je ne peux rien faire sans ça*", déplore un jeune homme originaire du Cameroun ayant déposé une demande d'asile en janvier. Deux demandeurs d'asile originaires du Cameroun, dont les demandes d'inscription à un cours d'intégration subventionné ont été rejetées. Désormais il faut passer par des vidéos en ligne et des applications de langue pour tenter d'apprendre l'allemand.

Les cours - englobant un total de 700 heures - coûte 1 645 euros, soit plus de huit fois l'allocation mensuelle qu'il perçoit de l'État. "*J'ai acheté un cahier et un stylo pour noter des mots... mais ma prononciation laisse à désirer, ce n'est pas la même chose que d'apprendre en présentiel*", dit-il un camerounais. .

Ce gel des nouvelles admissions s'inscrit dans le cadre plus large d'une politique migratoire de plus en plus restrictive en Allemagne, où comme ailleurs en Europe, le sentiment anti-immigration s'est renforcé ces dix dernières années, donnant toujours plus de pouvoir aux partis d'extrême droite.

Le gouvernement allemand, dirigé par les conservateurs en coalition avec le parti social-démocrate, s'est engagé à accélérer les procédures d'asile et les expulsions, à freiner les passages illégaux des frontières et à réduire les prestations versées aux migrants. Le gel des inscriptions gratuites aux cours d'intégration devrait *toucher 129 500 personnes qui étaient jusque-là éligibles*, selon les chiffres du gouvernement.

Parmi ces personnes se trouvent *55 800 demandeurs d'asile et 16 700 réfugiés ukrainiens*. Les autres sont des citoyens de l'UE ou des ressortissants de pays tiers qui ne sont ni demandeurs d'asile ni originaires d'Ukraine, ainsi que des personnes bénéficiant

d'un titre de séjour toléré (Duldung), c'est à dire que leur obligation de devoir quitter le territoire est temporairement suspendue.

Un autre homme originaire du Cameroun, également concerné par la mesure, fait lui aussi part de sa consternation. *"Il y a des gens qui sont arrivés avant nous et qui ont suivi le cours d'intégration. Grâce à cela, ils parviennent à se débrouiller; à communiquer et même à trouver du travail". "Le fait de ne pas avoir accès aux cours d'intégration m'empêche de rencontrer des gens. Un tel isolement n'est pas facile à vivre"*, continue-t-il alors que comme son compatriote cité plus tôt, il dispose d'un diplôme universitaire et compte trouver en Allemagne un emploi mieux rémunéré.

Le ministère allemand de l'Intérieur assure que les cours d'intégration reprendront mais qu'il est nécessaire de revoir les conditions d'accès, eu égard à la baisse général du nombre d'arrivées dans le pays. Aussi, les budgets alloués à ces cours auraient régulièrement été dépassés ces dernières années.

Les demandes d'asile ont été divisées par deux en 2025 par rapport à l'année précédente, selon les chiffres officiels publiés en janvier. Le ministre de l'Intérieur, estime que cette baisse est le résultat du *"signal clair"* envoyé par les autorités allemandes en matière d'immigration. Selon un porte-parole du ministère de l'Intérieur, les cours d'intégration seront *"principalement dispensés aux personnes ayant de bonnes perspectives de rester en Allemagne à long terme"*. *"Nous réduisons les incitations inappropriées et fixons des priorités"*, s'est justifié le porte-parole.

Officiellement, environ 650 millions d'euros ont été alloués aux cours d'intégration pour 2027. À titre de comparaison, le gouvernement a dépensé environ 1,3 milliard d'euros pour financer les cours d'intégration en 2025. Par ailleurs, le Parlement allemand a approuvé en février 2026 une réforme autorisant certains demandeurs d'asile à travailler après trois mois passés en Allemagne, contre six mois actuellement. *"Quiconque vient ici devrait pouvoir travailler, et de préférence rapidement"*, estime le ministre. *"La meilleure forme d'intégration passe par le monde du travail. L'objectif est l'intégration par l'emploi."* Les coupes budgétaires dans les cours d'intégration constituent ainsi un non-sens pour les experts du marché du travail en Allemagne. Non seulement, un faible niveau en allemand réduit les chances de trouver un emploi, mais limite aussi les perspectives salariales.

Or, l'inactivité augmente le coût en prestations sociales pour l'État. De la même manière, des revenus plus faibles entraînent une baisse des recettes fiscales.

Selon une chercheuse à l'Institut allemand de recherche sur l'emploi (IAB), , les femmes risquent de subir davantage ces coupes budgétaires, car elles s'orientent généralement vers des emplois exigeant de meilleures compétences linguistiques. Si les hommes étrangers travaillent souvent dans les secteurs du transport, du bâtiment ou de la logistique, les femmes cherchent du travail dans les domaines de la santé, de l'éducation et de la culture. La chercheuse rappelle que même pour les emplois plus manuels, *"il faut parler allemand pour communiquer avec ses collègues et comprendre son contrat"*.

Les cours d'intégration ont été lancés en 2005 dans le cadre d'une réforme majeure en matière d'asile. Ils sont principalement dispensés au sein d'un vaste réseau de centres publics d'enseignement pour adultes appelé *"Volkshochschule"* (VHS). Plus de 3,6 millions de personnes ont participé à près de 235 000 cours d'intégration au cours des vingt dernières années.

Un porte-parole de la VHS a déclaré que le gel du BAMF a déjà entraîné de nombreuses annulations de cours et que la décision devrait affecter près de la moitié des cours prévus pour 2026. Cette incertitude autour de la reprise des cours et les coupes budgétaires risquent de démanteler un système qui a mis des années à se mettre en place, soutient ce porte-parole, soulignant que 20 000 enseignants pourraient se retrouver au chômage partiel ou licenciés. *"On ne sait pas encore comment une gestion fiable et adaptée aux besoins de l'accès aux cours d'intégration pourra être garantie à l'avenir"*, prévient le porte-parole. Dans le même temps, *"le temps précieux et le potentiel"* de près de 130 000 personnes cherchant à s'intégrer sont gaspillés.

Dans un centre de la VHS à Berlin, une enseignante en cours d'intégration, se souvient avec émotion du nombre de ses élèves qui ont ensuite pu suivre une formation de mécanicien, d'infirmier ou d'aide-soignant. D'autres ont continué à apprendre l'allemand et ont suivi une formation pour devenir travailleur social. Pour elle, les restrictions du gouvernement sont "absurdes", car *"d'un côté, le ministère du Travail tente d'attirer en Allemagne des travailleurs qualifiés du monde entier... et de l'autre, les personnes qui sont déjà ici, en Allemagne, qui veulent se construire une vie et travailler, n'en ont pas la possibilité"*. Selon l'enseignante, il s'agit d'*"une mesure parmi d'autres visant à faire reculer l'intégration des immigrés"*. Elle estime que les autorités veulent pousser le plus grand nombre possible de personnes à quitter à nouveau l'Allemagne.

BELGIQUE

Condamnée par la CEDH pour ne pas avoir hébergé quatre demandeurs d'asile

La Belgique a été condamnée, jeudi 9 avril 2026, par la Cour européenne des droits de l'Homme (CEDH) pour ne pas avoir hébergé quatre demandeurs d'asile. Les plaignants, originaires de Guinée, d'Angola, du Cameroun et de Chine, sont arrivés en Belgique en 2022 où ils ont demandé une protection internationale, explique l'institution, qui veille à l'application de la Convention européenne des droits humains. Or, ces derniers n'ont *"pas bénéficié d'hébergement ni d'assistance matérielle pendant plusieurs mois"*, en dépit d'une ordonnance définitive du tribunal du travail de Bruxelles enjoignant l'État belge à leur accorder cette aide, précise la CEDH.

Les autorités belges *"doivent être tenues pour responsables des conditions dans lesquelles les intéressés se sont trouvés"*, estime la Cour. Ceux-ci vivaient et dormaient *"dans les rues de Bruxelles"*, y compris en hiver, *"dans une situation d'extrême précarité"*, *"sans ressources, sans accès à des sanitaires, ne disposant d'aucun moyen de subvenir à leurs besoins essentiels et dans l'angoisse permanente pour leur sécurité"*. *"Les requérants ont de ce fait été victimes d'un traitement dégradant témoignant d'un manque de respect pour leur dignité"*. Selon la CEDH, pendant qu'ils étaient à la rue, les quatre demandeurs d'asile ont émis de *"nombreuses alertes [...] quant à leur impossibilité de jouir en pratique de leurs droits"*.

Toutefois, la Cour reconnaît *"les importants efforts consentis par les autorités belges pour intervenir dans le financement des dispositifs associatifs, créer des places d'hébergement supplémentaires, recruter du personnel et raccourcir les délais de traitement des demandes d'asile"*. Mais le délai dans lequel *"elles ont exécuté les décisions de justice relatives aux requérants et visant à protéger la dignité humaine ne peut être jugé raisonnable"*, estime-t-elle dans son arrêt. Les juges ont à l'unanimité conclu à la violation notamment de l'article 3 (interdiction des traitements dégradants) et de l'article 6 (droit à un procès équitable) de la Convention européenne des droits de l'Homme.

Bruxelles devra donc verser aux quatre requérants des sommes allant de 5 070 euros à 12 350 euros "*pour dommage moral*".

La Belgique n'en est pas à sa première condamnation pour manquement à son devoir de loger des demandeurs d'asile. En octobre 2025, la justice belge a condamné le gouvernement à héberger une famille afghane qui dormait dans la rue à Bruxelles depuis son arrivée en été. Les autorités avaient refusé de leur attribuer une place d'accueil au moment du dépôt de leur demande d'asile, prétextant que la famille avait déjà obtenu le statut de réfugié en Grèce. Mais selon le tribunal, l'État n'a pas pris en compte sa situation de vulnérabilité.

Selon les avocats de la famille afghane, la ministre belge de l'Asile et de la Migration, avait donné instruction à Fedasil (institution chargée de l'hébergement des demandeurs d'asile en Belgique) de refuser systématiquement les étrangers déjà réfugiés statutaires d'un autre pays de l'Union européenne (UE), sans examiner leur situation personnelle - se plaçant de facto dans l'illégalité.

À son arrivée au pouvoir début 2025, elle avait promis la "*politique la plus stricte jamais menée*" en Belgique sur les questions migratoires. Ces derniers mois, le pays, confronté à une saturation de son système d'hébergement, a donc durci les conditions d'accueil des exilés. Début août 2025, Bruxelles a par exemple adopté une nouvelle loi qui vise particulièrement les personnes ayant obtenu un statut de réfugié dans un autre État de l'UE et demandant à nouveau l'asile en Belgique.

Les autorités ont aussi renforcé les conditions d'accès au revenu d'intégration pour les réfugiés, et ont augmenté l'aide à la réintégration, notamment afin de pousser les Syriens à rentrer dans leur pays. Dans le même temps, le taux de protection accordé aux réfugiés a largement diminué. L'année passée, le gouvernement belge a octroyé la protection internationale à hauteur de 28,4 %, soit près de 9 000 personnes. Alors qu'en 2024, ce taux s'élevait à 47,8 %.

Dans ce contexte, les ONG alertent régulièrement sur le nombre de migrants sans domicile fixe dans le pays. Début 2025, environ 3 000 demandeurs d'asile étaient à la rue et en attente d'une place d'hébergement dans le réseau Fedasil. L'été dernier, plusieurs associations en première ligne sur l'accueil des exilés craignaient les effets de ces nouvelles lois restrictives, y compris sur les profils les plus vulnérables et les familles.

Actuellement, le réseau Fedasil dispose d'une capacité d'accueil de 33 810 places entre centres collectifs et logements individuels pour un taux d'occupation de 94 %, principalement des familles (54 %). Il compte 104 centres collectifs répartis sur l'ensemble du territoire belge.

La ministre à l'Asile et la Migration avait réagi aux craintes des ONG en assurant, que le gouvernement "*veut naturellement éviter que des personnes, et certainement des familles vulnérables avec des enfants, se retrouvent à la rue*". Tout en maintenant son cap : des "*mesures doivent être prises face à une situation intenable due à une politique trop laxiste menée durant des années*", soutenait-elle.

CHYPRE

Nombre record d'expulsions et de retours de migrants en 2025

En 2025, le nombre d'expulsions et de "retours volontaires" d'exilés a atteint un niveau jamais égalé à Chypre. 12 029 étrangers ont été expulsés en 2025 (chiffres donnés par le vice-ministre de la Migration et de l'Asile chypriote. Le gouvernement a

enregistré "11 610 retours de ressortissants de pays tiers" ("départs volontaires" et expulsions forcées compris) et 419 relocalisations de réfugiés vers d'autres pays de l'Union européenne (UE). "70 % des retours en 2025 concernaient des personnes ayant bénéficié de programmes de 'retour volontaire' accompagnés". Au premier trimestre 2026, plus de 2 000 retours ont déjà été recensés.

Ces expulsions concernent principalement des exilés originaires de Syrie, puis d'Inde, du Nigeria, du Pakistan, du Népal ou encore du Bangladesh. "Il s'agit du plus grand nombre de rapatriements jamais enregistré par la République de Chypre", se félicite le ministre. "Nous figurons parmi les trois premiers États membres de l'UE en termes de nombre absolu de retours."

Dans le même temps, par rapport à 2022, les arrivées irrégulières ont diminué de 86 % et le nombre de nouvelles demandes d'asile de 87 %. Selon le service d'asile (ministère de l'Intérieur chypriote), 4 600 personnes - dont un quart de Syriens - ont déposé une demande d'asile en 2025 dans la République de Chypre. Alors qu'en 2023, on comptait 10 662 nouvelles demandes d'asile.

En 2025, le gouvernement chypriote a accordé le statut de réfugié à 470 personnes et la protection subsidiaire à 207. C'est 17 fois moins que le nombre de personnes expulsées. Parallèlement, il a rejeté 9 150 demandes d'asile, ce qui correspond à un taux de rejet de plus de 93 %, parmi l'un des plus élevés d'Europe.

Le vice-ministre de la Migration se réjouit d'avoir pu ramener le nombre de demandes d'asile en attente de traitement à moins de 16 000, contre près de 24 000 en 2024. Le pays connaît en effet depuis plusieurs années un afflux important d'exilés sur son sol, "notamment à cause des régulations en Grèce et de la fermeture de la route des Balkans". Résultat : d'abord peu préparées, les autorités se sont retrouvées "débordées" par les demandes d'asile.

Rapporté au nombre d'habitants, Chypre détient régulièrement le taux de demandes le plus élevé au sein l'UE : une demande pour 138 habitants. En réaction, le gouvernement a fait de la lutte contre l'immigration irrégulière une de ses grandes priorités, notamment afin de désengorger son système d'asile. Depuis peu, un amendement permet de "retirer le statut de protection subsidiaire aux étrangers qui constituent une menace pour l'ordre public et la sécurité". Ces derniers mois, les autorités ont aussi largement mis l'accent sur les programmes de "retours volontaires" et renforcé les expulsions, plutôt que l'accueil. Toujours dans l'optique de "réduire les flux des arrivées irrégulières".

Nicosie poursuit également une surveillance accrue de ses frontières maritimes et de la Ligne verte, cette zone tampon qui sépare la partie nord de l'île, gouvernée par la Turquie, de la partie sud grecque, reconnue par la communauté internationale et membre de l'UE. "Aujourd'hui, 186 000 personnes étrangères résident légalement à Chypre", sur une population d'un peu plus de 900 000 habitants.

Le gouvernement chypriote bénéficie aussi de l'appui de l'UE. La Commission européenne a annoncé le 11 novembre 2025 que l'Italie, l'Espagne, la Grèce et Chypre allaient recevoir de l'aide pour répartir ailleurs dans l'Union au moins 30 000 demandeurs d'asile se trouvant actuellement sur leurs sols. La Grèce et Chypre "subissent une forte pression migratoire du fait du niveau disproportionné des arrivées au cours de l'année écoulée", avait alors déclaré la Commission.

Cette île de la Méditerranée est une porte d'entrée de l'Union européenne pour des milliers de migrants chaque année. D'autres, en majorité des migrants syriens,

atteignent Chypre après une dangereuse traversée de la mer depuis le Liban. La plupart des exilés arrivent par avion dans le nord de l'île, la partie turque. Ils tentent ensuite de rejoindre la partie sud, via la zone tampon qui sépare les deux territoires. Toutefois, les autorités chypriotes sont régulièrement pointées du doigt pour des cas de refoulements de migrants à la frontière et pour avoir empêché des exilés de traverser la Ligne verte vers la partie sud de l'île. Alors qu'elle est obligée de fournir un accès à la procédure d'asile en vertu "*du droit d'asile et du respect de la Convention de Genève*".

ESPAGNE

Le vaste plan de régularisation de sans-papiers est officiellement lancé

Un plan gouvernemental de régularisation de sans-papiers pouvant bénéficier à "*près d'un demi-million de personnes*" a été lancé mardi 14 avril 2026 en Espagne. "*Cette régularisation est, avant tout, un acte de normalisation. Celui qui consiste à reconnaître la réalité de près d'un demi-million de personnes qui font déjà partie de notre vie quotidienne*", a écrit le Premier ministre, juste avant l'approbation d'un décret royal lançant en Espagne le processus de régularisation extraordinaire de personnes en situation irrégulière.

Les ressortissants étrangers sans casier judiciaire, arrivés avant la fin de l'année 2025 et pouvant prouver qu'ils vivent en Espagne depuis au moins cinq mois, peuvent prétendre à un permis de séjour renouvelable d'un an. Les personnes qui ont demandé l'asile dans le pays avant le 31 décembre pourront également en faire la demande.

Cette régularisation massive, la première en Espagne depuis plus de 20 ans, est née d'une proposition soutenue par les citoyens, signée par quelque 700 000 personnes et appuyée par des centaines d'organisations de la société civile, et également l'Église catholique.

Si la plupart des immigrants en Espagne ont un statut légal, l'économie florissante du pays a également attiré des centaines de milliers de personnes, pour la plupart en âge de travailler, venues du monde entier pour rejoindre l'économie informelle du pays. Les migrants sans papiers travaillent sur les chantiers de construction, dans les fermes, dans les magasins et les restaurants ou chez des particuliers, où ils font la cuisine, le ménage et s'occupent des enfants. La plupart de ces travailleurs proviennent des anciennes colonies du pays en Amérique latine et en Afrique du Nord, telles que le Venezuela, la Colombie, l'Équateur et le Maroc voisin.

Et si les images de migrants escaladant les barbelés qui entourent les enclaves espagnoles en Afrique du Nord ou se dirigeant vers les îles Canaries dans des embarcations de fortune ont durablement marqué l'imaginaire collectif, la réalité est généralement moins dramatique. La plupart des migrants sans papiers sont des personnes entrées légalement en Espagne, qui ont dépassé la durée de validité de leur visa et trouvent du travail au noir.

Cette décision contraste fortement avec le durcissement de l'approche envers l'immigration clandestine qui s'est répandue en Europe et aux États-Unis ces dernières années, à mesure que l'extrême droite a gagné du terrain. Malgré la baisse du nombre d'arrivées irrégulières, les États membres de l'Union européenne ont approuvé en décembre dernier des mesures migratoires plus sévères qui permettraient d'expulser les demandeurs d'asile déboutés vers des "*centres de retour*" ou vers des pays avec lesquels ils n'ont aucun lien. En France le nombre d'expulsion a augmenté en 2025, parallèlement

à une diminution du nombre de migrants sans papiers parvenant à bénéficier d'un accès légal au marché du travail.

Le Premier ministre espagnol a affirmé que, loin d'être un fardeau pour les services sociaux du pays comme le prétendent ses détracteurs, les migrants jouent un rôle crucial dans le maintien de l'État providence. Selon lui, l'intégration d'un demi-million de travailleurs dans l'économie formelle ne fera que renforcer le système de sécurité sociale du pays.

Pour la directrice adjointe du Migration Policy Institute Europe, la décision de l'Espagne est en partie motivée par la crainte que la population espagnole vieillissante ne soit pas en mesure de fournir la main-d'œuvre dont le pays a besoin pour prospérer. *"Si l'on examine le déclin démographique, le taux de fécondité en Espagne est le plus bas d'Europe, il est vraiment très faible"*, précise-t-elle. *"Il y avait beaucoup de pénuries de compétences, de main-d'œuvre, et de facto, beaucoup de migrants en situation irrégulière travaillent, surtout dans le secteur informel. Et grâce à la régularisation, vous pouvez bien sûr obtenir plus de recettes fiscales, et vous obtenez également une meilleure adéquation avec leurs compétences, car les gens peuvent réellement travailler à leur niveau de compétence. C'est donc une approche très pragmatique."* Elle voit dans la décision du gouvernement, prise dans le cadre d'un accord conclu avec ses anciens partenaires de coalition, le parti de gauche Podemos, une défense de l'immigration comme un moteur fondamental de la prospérité économique du pays.

Les données officielles publiées le 27 janvier 2026 indiquent que 52 500 des 76 200 personnes qui ont contribué à la hausse du nombre d'emplois au dernier trimestre 2025 sont nées à l'étranger, ce même trimestre ayant enregistré le taux de chômage le plus bas en Espagne depuis 18 ans. *"C'est vraiment quelque chose qui revient sans cesse : ce lien avec l'économie, le maintien de l'accès à la protection sociale et un pays sain et compétitif. C'est vraiment un argument central dans tout cela, et les faits vont effectivement dans ce sens"*, observe-t-elle. *"Je pense qu'une citation de [Sanchez] illustre très clairement leur approche : selon lui, l'Espagne doit choisir entre être un pays ouvert et prospère ou un pays fermé et pauvre"*.

Depuis la dernière régularisation massive en 2005, la sixième régularisation de ce type depuis la chute de la dictature de Franco, l'Espagne a adopté une approche moins radicale à l'égard des migrants sans papiers, leur offrant un parcours progressif sur plusieurs années pour obtenir le droit légal de vivre, de travailler et, à terme, de devenir citoyens espagnols.

Malgré vingt années tumultueuses marquées par des hauts et des bas, alors que l'Espagne a traversé la crise financière mondiale de 2008 puis la pandémie de Covid-19, le pays a largement échappé à la montée du sentiment anti-immigration qui a propulsé les partis d'extrême droite sur le devant de la scène – et parfois au pouvoir – à travers l'Europe et au-delà.

L'arrivée de Vox sur la scène politique en 2018 a toutefois changé la donne. Né en réaction au séparatisme catalan, le parti d'extrême droite a remporté le troisième plus grand nombre de sièges au Parlement en 2019 grâce à un programme de plus en plus anti-immigration. Sans surprise, le leader du parti, s'est indigné de cette annonce de régularisation massive. *"Le tyran Sanchez déteste le peuple espagnol. Il veut le remplacer"*, a-t-il déclaré sur les réseaux sociaux, ajoutant que Sanchez voulait *'accélérer l'invasion'*, reprenant ainsi les discours souvent répétés par la droite. Abascal avait plutôt appelé à la "remigration", un autre slogan d'extrême droite qui prône l'expulsion massive des personnes nées à l'étranger, y compris parfois des citoyens naturalisés.

Le chef du Parti populaire conservateur – qui a piloté plusieurs régularisations au cours des dernières décennies – a également critiqué cette décision, alors que son parti lutte pour endiguer la montée en puissance du parti anti-immigration Vox.

L'Espagne n'est pas à l'abri de la montée du sentiment nationaliste, le niveau de rejet de l'immigration n'ayant pas atteint les mêmes sommets que dans d'autres régions d'Europe. *"L'Espagne connaît également des tendances similaires à celles que nous observons dans d'autres pays d'Europe et, bien sûr, outre-Atlantique, à savoir un discours de plus en plus restrictif sur l'immigration et une montée en puissance du soutien à l'extrême droite". "En ce moment, Vox met l'accent sur cette question et fait tout pour le faire savoir. Cela participe à renforcer le soutien de ceux qui s'opposent à l'immigration et qui sont d'accord avec eux".*

En mai dernier, le groupe de réflexion espagnol Funcas a constaté que le soutien local à l'immigration était parmi les plus élevés d'Europe, avec seulement 28 % des personnes interrogées favorables à une restriction de l'immigration en 2024. Une perception de l'immigration qui était déjà positive lorsque le pays était secoué par un chômage massif à la suite de la crise de 2008. *"Même pendant les années où le chômage dépassait 25 %, le soutien à l'immigration est resté largement stable",* indique le rapport.

Et comme de plus en plus de pays européens sont confrontés à des besoins similaires en main-d'œuvre, offrir à ces personnes qui exercent déjà leur métier sans protection juridique un moyen de sortir de la précarité pourrait bien être une solution. *"Cela donne matière à réflexion aux décideurs politiques à travers l'Europe et le monde entier, d'autant plus que la concurrence pour les talents, la pénurie de main-d'œuvre qualifiée, le vieillissement et le déclin démographique affectent nos économies et nos sociétés, et que cette tendance va s'accroître". "Il sera donc intéressant de voir comment cela pourrait devenir un outil à l'avenir, peut-être si le vent tourne et que l'Espagne le teste réellement et crée réellement ces preuves pour élaborer de futures politiques sur la manière de le faire – et de bien le faire."*

<https://www.france24.com/fr/europe/20260415-espagne-lancement-officiel-vaste-plan-de-regularisation-de-sans-papiers>

Les évêques saluent la régularisation de 500 000

La conférence épiscopale espagnole, Caritas et la conférence espagnole des religieux, ont publié un message conjoint où elles qualifié la régularisation de «mesure de responsabilité politique, éthique et sociale». Il est également souligné que la situation d'irrégularité expose les migrants à une grande vulnérabilité, en limitant leur accès aux droits fondamentaux et en favorisant des situations de marginalisation. Selon les données citées, une part importante des migrants présents en Espagne vit dans des conditions d'exclusion sociale précisément en raison de l'absence de statut légal. C'est pourquoi la régularisation est considérée non seulement comme un outil administratif, mais aussi comme une étape nécessaire pour garantir la dignité, l'accès aux services et la pleine participation à la vie sociale. Dans le même temps, les instances ecclésiastiques attirent l'attention sur les difficultés opérationnelles du processus, demandant aux autorités de mettre en place des outils adaptés, de garantir des informations claires et d'offrir la possibilité de déposer les demandes également en personne, afin d'atteindre tous les bénéficiaires potentiels. L'objectif, ont-elles souligné, est d'éviter que ce soient précisément les personnes les plus fragiles qui restent exclues d'une mesure conçue pour surmonter les conditions d'invisibilité et de précarité.

<https://www.vaticannews.va/fr/eglise/news/2026-04/l-eglise-salue-la-regularisation-de-500-000-migrants->

FINLANDE

Instauration d'un test de "culture civique" pour l'obtention de la nationalité

Le gouvernement a annoncé jeudi 16 avril 2026 vouloir introduire un test portant sur la connaissance de la société finlandaise pour l'obtention de la nationalité. Ce test devra être passé dans l'une des deux principales langues officielles de la Finlande, le finnois ou le suédois, par voie électronique. Il vise à "*évaluer les connaissances des candidats sur le fonctionnement de la société finlandaise et ses principes fondamentaux*", a indiqué le ministère de l'Intérieur. Alternativement, les candidats pourront démontrer leurs "*connaissances civiques*" en passant un examen d'entrée à l'université ou en obtenant un diplôme universitaire en finnois ou en suédois. Les questions porteront sur les principales lois en Finlande, les droits fondamentaux et les droits de l'Homme, l'égalité, l'égalité des sexes, l'histoire et la culture.

"*La citoyenneté finlandaise ne s'obtient pas automatiquement*", a prévenu le ministre de l'Intérieur. "*L'objectif de ces réformes est d'encourager l'intégration, l'emploi et le respect des règles de la société finlandaise*", a ajouté cette membre du parti anti-immigration Les Finlandais. S'il est approuvé par le Parlement finlandais, ce test sera mis en place l'année prochaine.

Cette nouvelle disposition finlandaise représente "*la dernière étape d'une réforme plus large de la législation sur la nationalité*" qui "*durcit les conditions d'obtention de la nationalité finlandaise*" pour , indique le ministère de l'Intérieur. Les exigences concernant la durée de résidence du demandeur, son casier judiciaire et ses ressources financières ont déjà été renforcées. Le gouvernement a également proposé jeudi d'accélérer encore l'exécution des décisions d'expulsion. Avec cette nouvelle loi, le gouvernement souhaite rendre légale l'expulsion de migrants en situation irrégulière, même durant un recours introduit en justice. Ce texte ne s'appliquerait pas aux demandeurs d'asile mais aux étrangers qui ont un permis de séjour en Finlande sur la base de liens de travail, d'études ou de relations familiales.

Les autorités finlandaises veulent aussi imposer une interdiction d'entrée sur le territoire à l'avance à l'encontre des personnes "*qui constituent une menace grave pour l'ordre public, la sécurité publique ou la sécurité nationale*".

La Finlande a commencé à durcir sa politique migratoire en 2023 à la suite de l'arrivée d'un millier de migrants sans visa en novembre de la même année depuis la Russie voisine. Helsinki a alors fermé cette frontière longue de 1 340 km et affirmé que cet afflux de migrants avait été orchestré par la Russie, ce que le Kremlin avait démenti.

Le Parlement finlandais a également adopté en juillet 2024 une loi autorisant les gardes-frontières à refuser l'entrée de demandeurs d'asile à la frontière orientale du pays sans examiner leur demande, sous certaines conditions. Cette loi, destinée à contrer les "*attaques russes hybrides*", selon les termes des autorités finlandaises, peut être activée pour un mois dans des zones délimitées du pays, si sa souveraineté et sa sécurité sont jugées menacées.

Outre les expulsions aujourd'hui autorisées à la frontière, de plus en plus d'étrangers n'ayant pas pu renouveler leur droit de séjour sont eux aussi éloignés. La police finlandaise a expulsé 2070 ressortissants étrangers, entre janvier et septembre 2025, en hausse de 30 % par rapport à la même période l'année dernière, selon les données

du Conseil national de la police finlandaise.

Les contrôles dans les lieux publics ont été renforcés et le droit de séjour des étrangers fait maintenant l'objet d'un "examen rigoureux", expliquait en fin d'année dernière un responsable policier. *"S'il s'avère qu'un ressortissant étranger ne dispose pas de ce droit, tous les moyens seront mis en œuvre pour qu'il quitte la Finlande ou l'espace Schengen."*

Une situation de plus en plus courante car, dans l'examen des dossiers d'immigration, *"les décisions négatives sont plus fréquentes qu'avant"*, et moins de poids est accordé aux situations individuelles dans chaque cas, constatait de son côté, le porte-parole des services d'Immigration.

GRECE

Plus de 300 migrants débarquent en Crète en 48 heures

En seulement 48 heures, un total de 324 migrants sont arrivés en Crète, ont indiqué les garde-côtes dans plusieurs communiqués. Les premiers sauvetages ont eu lieu aux premières heures du dimanche 12 avril 2026 avec la prise en charge de 35 personnes par un navire de Frontex. Les exilés ont été secourus au port de Kala Limenes, dans le sud de la Crète. Quelques heures plus tard, 37 migrants ont été secourus par le même bateau de Frontex.

Le lendemain matin, le 13 avril, 34 personnes, dont une femme, ont été retrouvées près de la plage de Korfos, dans le sud de la petite île de Gavdos, voisine de la Crète. Elles ont été transférées par bateau dans *"une zone d'accueil temporaire de la région d'Agia Chania"*, en Crète.

Dans l'après-midi, un canot en difficulté avec 60 exilés, dont 12 mineurs, a été secouru au large de la Crète. Les rescapés ont été déposés au port d'Héraklion. Dans la soirée, les autorités ont porté assistance à deux embarcations, composées respectivement de 61 et 59 hommes, au large d'Ierapetra, dans le sud de la Crète. Le premier groupe a débarqué dans ce port, et le deuxième à Héraklion puis a été accompagné *"dans une zone de stockage temporaire"* de la ville.

Enfin, la dernière opération s'est déroulée mardi 14 avril à la mi-journée lorsque 38 personnes, dont une femme et un mineur, ont été retrouvées sur la plage d'Arvi, dans le sud de la Crète. Elles ont été déposées au port d'Héraklion.

L'ensemble de ces 324 exilés avaient pris la mer depuis Tobrouk, une ville de l'est de la Libye située à 300 km de l'île grecque, en échange d'une somme comprise entre 3 000 et 13 000 dinars libyens (entre 400 et 1 700 euros). La majorité de ces migrants sont originaires du Bangladesh, d'Égypte, du Yémen et du Soudan.

En 2024, 78 % des arrivées en Grèce se faisaient via les îles de la mer Égée, et seulement 8 % via la Crète. Alors qu'en 2025, 44 % des migrants sont arrivés en Grèce via la Turquie et 40 % en partant de Libye, selon le ministre des Migrations.

Au total en 2025, près de 20 000 exilés sont arrivés en Crète et sur la petite île voisine de Gavdos, contre un peu plus de 5 000 en 2024. Soit une hausse de plus de 200 %. Et depuis le 1er janvier, on compte déjà 2 300 arrivées en Crète, soit plus de la moitié des 4 500 migrants entrés sur le territoire grec par la mer.

Le gouvernement (en février) va ouvrir trois centres d'accueil : Le premier sera construit à l'est de la Crète, dans la zone industrielle d'Héraklion ; et le deuxième à

l'ouest, dans l'ancien centre d'exposition de la Canée, qui sert déjà de structure d'accueil. Les deux sites, temporaires en fonction du flux migratoire, devraient être opérationnels d'ici le printemps 2027, avait précisé le ministre des Migrations. Le troisième sera permanent, sa localisation n'a pas été précisée.

Dans ces trois nouveaux sites, les autorités procéderont à un examen de la situation du demandeur d'asile. Les personnes dont la demande de protection a peu de chances d'aboutir, selon les critères d'Athènes, seront transférées dans des centres de détention en attendant le traitement accéléré de leur dossier, puis leur éventuelle expulsion du territoire grec. Les autres seront prises en charge dans le système d'accueil classique des demandeurs d'asile.

Avec ce nouveau processus, le gouvernement vise particulièrement les ressortissants d'Égypte, du Pakistan et du Bangladesh. "*La plupart* [de ces personnes] *n'ont pas le droit à l'asile*", avait affirmé le ministre. La Grèce est par ailleurs en pourparlers avec ces trois États pour faciliter le retour de ces migrants dans leur pays d'origine.

HONGRIE

Le nouveau Premier ministre reprend les positions anti-immigration d'Orban

Dimanche 12 avril 2026, le conservateur pro-européen a largement remporté les élections législatives en Hongrie face au nationaliste. Son parti, le Tisza ("Respect et liberté") a remporté une large majorité des sièges au Parlement (138 sièges sur 199) face au Fidesz du Premier ministre sortant. Ce conservateur de 45 ans a séduit en promettant un changement total, jurant de démanteler "*brique par brique*" le système mis en place par le sortant, auquel il a pourtant été étroitement lié jusqu'à récemment.

En 2022, il applaudissait encore un discours du sortant mais ne se privait déjà pas de critiquer le régime mis en place par l'autocrate. "*Ils m'appelaient 'l'éternelle opposition' au sein du Fidesz*", le parti au pouvoir, se targuait-il en 2024, peu après son irruption sur le devant de la scène politique.

Durant sa campagne, il a esquissé une politique pro-européenne, affirmant qu'il s'efforcera de faire de la Hongrie un allié fiable de l'Otan et un membre loyal de l'Union européenne (UE). Il propose également d'améliorer les services publics comme la santé et l'éducation, dans un état lamentable, et de lutter contre la corruption qui "*est partout*".

Mais **sur l'immigration**, il s'inscrit dans la droite ligne de son prédécesseur. Dans son programme, il a réaffirmé le maintien d'une politique migratoire stricte. Il a même assuré vouloir se passer des travailleurs étrangers, en faisant revenir les Hongrois partis trouver des conditions meilleures à l'étranger.

Depuis la crise migratoire de 2015, le gouvernement hongrois a construit une politique parmi les plus restrictives d'Europe : barrière à la frontière sud, refus des quotas européens et droit d'asile quasiment réduit à néant, ce qui lui vaut une condamnation par la justice européenne depuis juin 2024 à payer 200 millions d'euros et à une astreinte d'un million d'euros par jour de retard pour non application de la politique commune de l'Union en matière de protection internationale. Entre-temps, la Commission européenne a activé une procédure permettant de déduire directement l'amende des fonds européens destinés à la Hongrie, faute de paiement.

Mais, face au manque de main-d'œuvre dans le pays, le gouvernement a été

contraint, depuis 2022, d'ouvrir les portes du pays à une immigration de travail. Avec l'ouverture du marché européen, les professionnels hongrois ont massivement émigré, principalement vers l'Allemagne et l'Autriche. Et dans un pays proche du plein emploi, avec un taux de chômage autour de 5 %, les entreprises peinent à recruter. Lundi 13 avril 2026, le futur Premier ministre a promis de faire tout ce qui est en son pouvoir *"pour garantir une nouvelle ère"* à la Hongrie. *"Car le peuple hongrois n'a pas voté pour un simple changement de gouvernement, mais pour un changement de régime complet"*, a-t-il ajouté lors d'une conférence de presse à Budapest.

Il a appelé le président, un proche de son prédécesseur, à convoquer la nouvelle assemblée issue des élections de dimanche *"le plus vite possible"*. Ce dernier dispose de 30 jours pour le faire. En attendant, le gouvernement du sortant continue à gérer les affaires courantes.

Né le 16 mars 1981 dans une famille de conservateurs influents, il s'intéresse à la politique dès le plus jeune âge. Pendant ses années universitaires, où il étudie le droit, il se lie d'amitié avec l'actuel chef de cabinet d'Orban, et rencontre sa future épouse, avec laquelle il a eu trois enfants. Il claque la porte du Fidesz en 2024, critiquant la corruption endémique dans l'entourage du Premier ministre. Début avril 2024, il annonce *"sa candidature aux élections européennes de juin, où il obtient près de 30 % des voix, derrière le Fidesz, à 45 %, mais loin devant toutes les autres formations d'opposition"*. Dans la foulée, il fonde son parti Tisza et entre en campagne. Pour un analyste au Centre d'études de l'Est (OSW) à Varsovie, son statut d'*"ancien initié"* a contribué à son ascension fulgurante. *"Il paraît plus convaincant aux yeux de certains anciens électeurs du Fidesz quand il affirme que le système est pourri de l'intérieur"*, ajoute l'expert, estimant que *"d'une certaine manière, Il est comme Orban il y a 20 ans, sans tout le bagage, la corruption et les erreurs commises au pouvoir"*.

ITALIE

Prime pour les avocats encourageant les migrants au retour volontaire : la proposition de Meloni sous le feu des critiques

Des primes pour les avocats qui arrivent à convaincre leurs clients exilés de quitter le pays, via le rapatriement volontaire assisté : telle est la nouvelle mesure proposée par le gouvernement d'extrême-droite de Giorgia Meloni en Italie. Après avoir été validée par le Sénat le vendredi 17 avril 2026, la mesure va être votée par la Chambre des députés italienne mercredi 22 avril 2026.

La mesure est vivement contestée par les avocats et magistrats du pays. Sur le plan déontologique, elle entre en contradiction avec l'indépendance de la profession et le principe même de défense du client, estiment plusieurs instances. *"L'avocat ne peut être rémunéré pour obtenir le résultat souhaité par l'État, il doit assister son client en toute liberté et indépendance"*, a réagi le Conseil de l'union des chambres criminelles, une association représentant les avocats pénalistes.

L'Association nationale des magistrats a, pour sa part, exprimé sa *"consternation"*. le 18 avril 2026, elle estime qu'une telle mesure *"va à l'encontre de l'idée même de défense [juridique], car cela lie la prime à l'échec de la défense, ce qui est contraire à la logique avant même d'être contraire au droit."* *"Dans tous les domaines, le droit à la défense doit rester plein, libre et concrètement accessible"*, rappelle l'Association nationale des magistrats. La protection de ce droit à la défense constitue *"une garantie essentielle de l'État de droit et un élément vital de la confiance des citoyens"* dans la justice, conclut l'organisation.

"Toute rémunération, sous quelque forme et quel qu'en soit le montant, pour des activités qui constitueraient une pratique professionnelle dissociée de la poursuite

des intérêts de la personne représentée ou défendue, voire entrant en conflit avec eux, est proscrite", rappelle un professeur de droit privé comparé à l'Université de Palerme. "L'avocat est le garant des droits de son client, et non un agent du gouvernement."

Le texte de loi précise que les avocats qui accompagnent leurs clients migrants dans un processus de départ volontaire du pays ne verront leurs primes versées qu'après le départ de ceux-ci. La mesure prévue à l'article 30 bis du texte prévoit que l'avocat *"qui a apporté son aide au ressortissant étranger lors de la procédure de demande de participation à un programme de rapatriement volontaire assisté a droit, après le départ de l'étranger, à une indemnisation égale au montant de la contribution financière pour les besoins essentiels prévue par le décret du ministre de l'Intérieur"*. Cette *"contribution financière pour les besoins essentiels"* s'élève à 615 euros. Cela signifie que chaque avocat qui assistera son client étranger jusqu'au bout du rapatriement touchera cette somme.

En trois ans, de 2023 à 2025, environ 2 500 ressortissants étrangers ont bénéficié de rapatriements volontaires assistés, soit une moyenne de 800 par an, selon les données du ministère de l'Intérieur italien. Le gouvernement compte allouer une enveloppe de 246 000 euros cette année puis de 492 000 euros en 2027 ainsi qu'en 2028 pour financer cette mesure.

Le Conseil national du barreau a été désigné par la coalition de Meloni comme gérant administrateur de la prime. Mais l'instance, qui regroupe tous les avocats inscrits à un barreau italien, s'est d'ores et déjà désolidarisée d'une telle tâche. Le Conseil national du barreau affirme même n'avoir *"jamais été informé de cette implication : ni avant la présentation de l'amendement, ni pendant son examen parlementaire, ni après son adoption"*.

Les réactions politiques sont vives également. Un député, à la tête du parti Più Europa (*"Plus d'Europe"*) épingle des *"systèmes de récompenses dignes du Far West"*. La députée du Parti démocrate, dénonce une mesure qui *"porte atteinte à la dignité"* des avocats.

La mesure aujourd'hui vivement contestée est issue du décret d'urgence du gouvernement diffusé le 24 février 2026. Celui-ci contenait 43 articles renforçant la sécurité intérieure et la gestion de l'immigration. Entré en vigueur immédiatement, ce type de décret doit être soumis à ratification par le Parlement dans un délai de 60 jours. C'est donc ce décret qui est en ce moment voté, pour être entériné durablement dans la loi.

Le délai de ratification expirant le 25 avril, la majorité parlementaire a pressé les discussions parlementaires, malgré les nombreuses dispositions controversées contenues dans le texte. Le décret élargit par exemple les pouvoirs des préfets et des forces de l'ordre pour détenir, identifier et rapatrier les migrants en situation irrégulière, tout en allouant 85 millions d'euros à l'extension des centres de rétention administrative (CRA), rappelle le site spécialisé sur la délivrance de visas.

S'il est théoriquement réservé aux situations exceptionnelles, le décret d'urgence ratifié a posteriori est en fait un levier régulièrement activé pour légiférer sur le plan sécuritaire, dans la foulée de faits divers qui font l'actualité, explique la presse italienne. En l'occurrence, celui du 24 février 2026 fait suite à des manifestations de soutien au centre social Askatasuna de Turin expulsé par la police et à des incidents impliquant l'utilisation d'armes blanches par des écoliers.

POLOGNE

Baisse des passages à la frontière entre Pologne et Biélorussie

En trois mois, seules 158 tentatives de franchissement de la frontière entre la Biélorussie et la Pologne ont été enregistrées. Le ministère de l'Intérieur et de l'Administration vient de communiquer son bilan du premier trimestre 2026, saluant des tentatives en forte baisse. Le ministère affirme avoir enregistré 3 306 tentatives de franchissement au cours de la même période en 2022. Soit, en quatre ans, une baisse de 96 %. Selon les autorités, cela s'explique par des "*investissements accrus dans la protection des frontières nationales*", (rapporte Euronews) ainsi que par les nouvelles dispositions légales introduites en Pologne, notamment la suspension temporaire du droit d'asile.

Pour rappel, alors qu'une telle disposition contrevient au principe même du droit d'asile consacré par la Convention de Genève, Varsovie a reçu le feu vert de la commission européenne le 11 décembre 2024 pour l'adopter. La Commission avait ouvert la possibilité de limiter le droit fondamental de demander l'asile dans des circonstances "*exceptionnelles*", pour les États de l'Union européenne (UE) "*instrumentalisés*" par la Russie par le biais de ce qui a alors été qualifié de "*menace hybride*". Depuis 2021, Varsovie accuse Minsk de coorganiser avec Moscou l'afflux de migrants destiné à déstabiliser la Pologne et l'Union européenne. En juillet 2022, Varsovie avait inauguré une barrière d'acier haute de 5,5 mètres et longue de 186 km sur la frontière séparant la Pologne et la Biélorussie. Le 5 avril 2026, le ministère assure que les investissements dans les infrastructures frontalières le long de la frontière avec la Biélorussie vont se poursuivre, de même que les contrôles temporaires aux frontières avec l'Allemagne et la Lituanie.

Du côté des organisations d'aide aux exilés sur le terrain, on nuance ces annonces gouvernementales et on met en avant une situation très fluctuante à la frontière biélorusse. "*En hiver, la route est désertée, la forêt est endormie. C'est à peine le printemps. Nous ignorons ce qui se passera dans un mois*", expose une membre de l'organisation Grupa Granica. Lors de la saison hivernale, les passages vers la Pologne sont d'ordinaire plus faibles que le reste de l'année, rappelle l'activiste. "*Les gens sont transportés à Minsk, où ils sont retenus dans des appartements aménagés par des passeurs. Ils savent que les risques de la traversée hivernale sont trop importants.*" Dans ces appartements de la capitale biélorusse, les personnes survivent "*dans des conditions précaires, sans accès aux soins médicaux, et encore moins à une aide juridique. Il y a aussi des femmes, parfois enceintes. Il arrive que des personnes subissent des violences. Elles sont, en réalité, prises en otages*", décrit-elle.

Grupa Granica dénonce le fait que le gouvernement polonais ignore le sort de ces personnes en Biélorussie en "*prétendant que si quelqu'un n'entre pas en Pologne, ce n'est pas notre responsabilité s'il meurt ou subit des violences. Or, c'est aussi notre responsabilité. La suspension du droit de demander une protection internationale, qui dure depuis un an, a livré le sort de ces personnes à la mafia*".

Pour contourner le mur à la frontière entre la Biélorussie et la Pologne, ces réseaux de trafiquants organisent parfois le passage via des tunnels. En 2025, les autorités polonaises ont découvert quatre tunnels situés sous la frontière avec la Biélorussie afin de faire traverser en toute discrétion des exilés en Pologne.

Le dernier découvert était un tunnel de 100 mètres de long et d'environ 1,5 mètre de hauteur, dissimulé sous un tapis de feuilles, dont la sortie se trouvait à seulement

10 mètres de la ligne frontalière côté polonais, dans les environs de Narewka. Une centaine d'exilés l'auraient emprunté, avaient déclaré le 12 décembre 2025 les garde-frontières polonais.

Si la baisse des passages se prolonge, ce sera seulement le signe que les routes empruntées pour sortir de Biélorussie évoluent : *"Les gens marchent, empruntant un itinéraire légèrement différent, mais cet itinéraire est large et ne traverse pas seulement la Pologne. Si ce n'est pas vers le nord, c'est vers le sud ou le centre. La situation évolue constamment : les gens sont désespérés, donc ils continuent de chercher une solution. Les itinéraires dangereux seront probablement plus fréquentés."* Un tunnel vient par exemple d'être découvert en Lituanie, lundi 6 avril 2026. Trente exilés ont été interpellés par les garde-frontières lituaniens, après avoir été repérés par des caméras de surveillance, alors qu'ils sortaient du tunnel débouchant sur une grotte souterraine.

Des gardes-frontières, des maîtres-chiens, un hélicoptère, des drones et des policiers ont été mobilisés. Le ministère lituanien de l'Intérieur a confirmé que ces personnes venues de Biélorussie pour entrer sur le territoire lituanien étaient originaires principalement d'Afghanistan, d'Irak et du Pakistan. Si le communiqué de presse des gardes-frontières qualifie cette situation d'*"infraction inhabituelle à la frontière"*, c'est déjà la seconde fois qu'un tel dispositif est mis au jour. Un premier tunnel avait été découvert l'an dernier en Lituanie.

<https://www.euronews.com/2026/04/05/polands-border-with-belarus-sees-decrease-in-illegal-immigration-attempts-by-96>

EUROPE

BOSNIE-HERZEGOVINE

Suspension provisoire les visas pour les pays du Golfe

Conseil des ministres de Bosnie-Herzégovine a temporairement suspendu 15 avril 2026 l'obligation de visa pour les citoyens d'Arabie saoudite, d'Oman et de Bahreïn du 1er juin au 30 septembre. Période estivale, durant laquelle la Bosnie-Herzégovine accueille traditionnellement un grand nombre de touristes en provenance des pays du Golfe. Cependant, cette décision intervient alors que la politique de visas de la Bosnie-Herzégovine fait l'objet d'un contrôle accru de la part de l'Union européenne.

Selon le dernier rapport de la Commission européenne, en 2025, la Bosnie-Herzégovine était le seul pays des Balkans occidentaux à avoir aggravé son non-respect de la politique de visas de l'UE, principalement en maintenant et en étendant le régime d'exemption de visa pour les pays dont les citoyens doivent être munis d'un visa pour entrer dans l'espace Schengen. Au lieu d'instaurer un système de visas, la Bosnie-Herzégovine continue d'accorder l'exemption de visa aux citoyens de Russie, de Chine, de Turquie, d'Azerbaïdjan, du Koweït et du Qatar.

<https://www.courrierdesbalkans.fr>

VATICAN

Journée mondiale des migrants et des réfugiés: «Même pour un seul de ces petits»

À l'occasion de la 112^e Journée mondiale du Migrant et du Réfugié, qui sera célébrée les 3 et 4 octobre, le titre du message du Saint-père a été rendu public jeudi 9 avril 2026 : «Même pour un seul de ces petits». Le Pape *«entend exprimer la sollicitude de l'Église envers les enfants et les jeunes directement concernés par l'expérience migratoire, en rappelant le devoir d'accueillir chacun d'entre eux comme nous l'enseigne l'Évangile.»* (en référence à l'Évangile selon saint Matthieu (18,5) : «Quiconque accueille un seul de ces petits en mon nom, c'est moi qu'il accueille».

En effet, *«le contexte migratoire actuel pose de nouveaux défis qui menacent gravement les droits et la dignité des plus petits et nécessitent des réponses urgentes et efficaces»*. Il ne s'agit donc pas de *«discuter de chiffres ou de pourcentages»*, car *«“même pour un seul” est une valeur suprême»*.

<https://www.vaticannews.va/fr/vatican/news/2026-04/migrant-refugie-evangile-pape-sollicitude-eglise-enfants-jeunes.html>

AFRIQUE

LIBYE

Arrestation d'un important réseau de trafiquants d'êtres humains en Éthiopie

La police éthiopienne a annoncé avoir arrêté un *"dangereux trafiquant international d'êtres humains"* ainsi que neuf de ses complices dans la ville de Shire, située dans la région du Tigré (nord de l'Éthiopie), à la frontière avec l'Érythrée et le Soudan. Ces passeurs sans scrupules, parmi lesquels figurent trois femmes, sont accusés d'avoir réduit en captivité en Libye plus de 3 000 candidats à l'exil vers l'Europe. La police estime que les suspects auraient *"tué plus de 100 personnes et violé plus de 50 femmes"*. Ils ont également infligé de très graves tortures aux migrants.

Selon des sources policières éthiopiennes, le gang criminel serait actif depuis 2010 dans le recrutement de jeunes candidats à la migration. Pendant près d'une décennie, il aurait attiré de *"nombreux jeunes originaires d'Éthiopie, du Soudan, d'Érythrée, de Djibouti, du Kenya et de Somalie qu'ils (les trafiquants) emmenaient en Libye, où ils étaient retenus en otage dans des entrepôts"*. Ces arrestations sont le fruit de longues investigations menées par la police fédérale éthiopienne durant plusieurs années. Les autorités indiquent enquêter depuis 2018 sur ce réseau international de traite d'êtres humains.

Selon la centaine de témoignages recueillis par la police, aussi bien en Éthiopie qu'en Libye, Soudan mais aussi au Canada et dans des pays d'Europe, les tortures et les viols, en captivité étaient réguliers. La même source indique que les *"actes inhumains commis ont causé la perte de nombreuses vies, des blessures physiques (...) et psychologiques graves"*. Parmi les tortures infligées, l'une des méthodes consistait à brûler les corps des migrants avec le plastique fondu de bouteilles enflammées. De nombreuses femmes auraient également été victimes de violences sexuelles.

Les familles des victimes étaient également rackettées par les passeurs qui leur réclamaient *"d'importantes sommes d'argent"*. En cas d'impossibilité pour les proches à fournir ces montants, les migrants *"ne mangeaient qu'un maigre repas par jour, étaient battus et fouettés avec du caoutchouc ou des câbles électriques, leurs mains et pieds*

étaient enchaînés", rapporte la police. Le chef du groupe aurait dirigé cinq centres de torture en Libye.

Ces activités criminelles auraient rapporté plus de trois milliards de birr (16 millions d'euros) à ce réseau de traite d'êtres humains particulièrement brutal, indique la police. Les comptes bancaires du chef de file et de ses complices ont été gelés et les biens appartenant au groupe confisqués. Après le démantèlement du réseau, les trafiquants ont été conduits à Addis-Abeba, le 6 avril 2026. On ignore pour l'instant s'ils seront jugés en Éthiopie. "*Certains d'entre eux pourraient être transférés dans le cadre d'accords d'entraide judiciaire conclus avec d'autres pays* " ont déclaré les autorités éthiopiennes.

L'enquête a notamment été menée grâce au soutien du projet "Centre opérationnel régional" (ROCK) d'Interpol. Cette initiative, financée par l'Union européenne, vise à aider les forces de police nationales de plusieurs pays d'Afrique de l'Est à démanteler les réseaux criminels impliqués dans la traite d'êtres humains (dont le trafic de migrants) ou encore la contrebande. C'est à partir de ces échanges d'informations que cette investigation a permis de collecter des données sur les itinéraires et les réseaux de traite associés au gang et à ses complices durant plusieurs années.

Les récentes arrestations ont également permis l'identification de plus de 70 trafiquants d'êtres humains d'importance, aussi bien en Éthiopie que dans d'autres pays, s'est félicité la police éthiopienne.

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

Un premier groupe de migrants expulsés des États-Unis est arrivé

Un premier groupe de migrants venus des États-Unis est arrivé en République démocratique du Congo. Le vol parti des États-Unis a fait au moins une escale à Accra au Ghana. Ce premier groupe est composé de 15 personnes, sept femmes et huit hommes. Ils seraient de nationalité péruvienne, colombienne et équatorienne. Pour l'instant, on ne sait pas encore où ils vont être logés, mais ils doivent être pris en charge par l'OIM, l'agence internationale des migrations, qui a un bureau à Kinshasa. Cette arrivée était prévue puisque des agents hispanophones ont été recrutés pour le suivi de ce dossier.

D'autres arrivées sont déjà envisagées : un autre groupe de 15 personnes doit suivre « *incessamment* ». L'accord - qui n'a pas été rendu public - porte sur l'accueil par la RDC de 50 à 100 migrants en provenance des États-Unis chaque mois. La totalité des frais de cette opération doit être prise en charge par l'administration américaine. Du côté des officiels congolais, on rappelle que ces personnes n'ont pas vocation à rester sur le territoire congolais, mais elles seront rapatriées dans leurs pays d'origine.

La RDC avait confirmé début avril 2026 qu'elle accueillerait des migrants expulsés des États-Unis dans le cadre d'un accord avec Washington. Ces derniers mois, plusieurs pays africains dont la Guinée équatoriale, le Ghana, le Rwanda, le Soudan du Sud ou encore l'Eswatini ont accepté d'accueillir des personnes expulsées par les États-Unis, dans le cadre d'un programme américain visant à transférer des migrants illégaux vers des pays tiers.

<https://www.rfi.fr/fr/afrique/20260417-rdc-un-premier-groupe-de-migrants-expuls%C3%A9s-des-%C3%A9tats-unis-est-arriv%C3%A9>

L'arrivée de migrants expulsés des États-Unis suscite des questions

Deux jours après leur arrivée en RDC, les migrants expulsés des États-Unis continuent de susciter des questions. En cause : la base juridique de cet accord d'accueil,

mais aussi le statut des personnes concernées.

Qui sont les quinze migrants, de nationalité péruvienne, colombienne et équatorienne, qui ont été transférés à Kinshasa ? Et surtout, sous quel statut ont-ils été envoyés ? En effet, pour les juristes, l'absence de clarté sur leur situation pourrait déjà constituer une violation de leurs droits. *« Ce projet pose réellement un problème juridique, parce que ces individus ont été appréhendés aux États-Unis sous le statut de demandeurs d'asile, mais leur demande d'asile n'a pas encore été examinée et on les transfère vers la RDC.*

Or, le droit international l'interdit. Voilà pourquoi nous disons que c'est illégal. On doit d'abord répondre à leur demande d'asile et savoir quel est leur statut en RDC. En RDC, ils n'ont violé aucune loi et on ne peut donc pas les détenir. Il n'y a aucun accord de coopération entre les États-Unis et la RDC qui prévoit que des personnes ayant violé des lois américaines puissent être jugées ou purger leur peine en RDC. Toutes ces questions restent floues en droit, et le gouvernement doit nous éclairer pour que ces personnes puissent être en mesure de défendre leurs droits », explique le directeur de l'Institut de recherche en droits humains.

De son côté, la coalition Lamuka rejette cet accord avec les États-Unis. Pour son porte-parole, ces premières expulsions vers la RDC créent un précédent dangereux. *« Ces migrants n'ont jamais choisi le Congo comme destination finale. Ils avaient choisi les États-Unis qu'ils avaient considéré comme un pays censé les protéger. En acceptant de déporter ces migrants au Congo, [le président de la République démocratique du Congo] sera coupable de la violation de la Convention de Genève de 1951 relative à la protection des réfugiés. C'est un très mauvais exemple parce que, demain, la Belgique peut aussi décider de refouler tous les Congolais parce que le président a envoyé un très mauvais message à tous les pays du monde qu'ils peuvent eux aussi refouler les Congolais qui sont à l'extérieur ».*

Pour plusieurs juristes, le manque de clarté autour de la situation de ces migrants expulsés pourrait déjà constituer une atteinte à leurs droits fondamentaux. La société civile dénonce l'opacité du dossier, tandis que l'opposition hausse le ton à l'image d'un membre du parti Ensemble pour la République et chef du groupe d'opposition à l'Assemblée nationale.

« On ne connaît ni le nombre ni le statut juridique de ces personnes. On ne sait pas évaluer ce que le pays en a tiré comme avantages. On se rend compte que le gouvernement est en train de brader la souveraineté de la République démocratique du Congo en toute opacité. Le groupe Ensemble pour la République à l'Assemblée nationale a exigé, a demandé à utiliser la procédure parlementaire pour appeler la ministre des Affaires étrangères, venir expliquer le contenu, la nature de l'accord qui lie le gouvernement avec les États-Unis ». « Mais à ce jour, rien n'a été fait. L'Assemblée nationale est devenue une simple caisse de résonance de l'exécutif qui marque un mépris total des initiatives parlementaires. Nous allons poursuivre la démarche. Les actes qui sont posés sont des actes graves, des actes inacceptables, et il nous appartient, en tant que députés, de faire barrage à ces tentatives de confiscation de la souveraineté populaire ».

<https://www.rfi.fr/fr/afrique/20260418-rdc-l-arriv%C3%A9e-de-migrants-expuls%C3%A9s-des-%C3%A9tats-unis-suscite-des-questions>

SENEGAL

Démantèlement d'un réseau de trafic de migrants

Sept personnes, soupçonnées d'appartenir à un réseau de trafic de migrants, ont été interpellées à Ziguinchor, dans le sud du Sénégal, en Casamance, a annoncé mardi 14 avril 2026 la police sénégalaise. Six d'entre elles ont été présentées au parquet pour association de malfaiteurs, tentative de trafic de migrants par voie maritime, complicité, mise en danger de la vie d'autrui et escroquerie en bande organisée.

L'opération fait suite à "*l'exploitation d'un renseignement*" signalant "*la préparation imminente d'un projet de migration irrégulière à destination de l'Espagne*", peut-on lire dans le communiqué de la police sénégalaise. Le départ vers l'archipel espagnol des Canaries était prévu le 10 avril "*à bord d'une embarcation de fortune transportant 200 personnes*". En échange, les migrants devaient déboursier 400 000 francs CFA (environ 600 euros).

Lors de l'interpellation des sept suspects – cinq sur la plage de Boudody et deux autres à l'entrée de Ziguinchor -, les enquêteurs ont saisi une pirogue "*destinée au transport des migrants*" et deux moteurs hors-bord. Chaque individu avait un rôle bien défini au sein de ce "*réseau structuré*" : "*un leader*", toujours en fuite, assurait "*la stratégie et la gestion des fonds*", une personne s'occupait de la coordination depuis la Gambie, des recruteurs et des convoyeurs étaient chargés de la logistique, de l'hébergement et du transit des migrants.

Selon les premiers éléments de l'enquête, les trafiquants, qui ont reconnu leur implication, ont organisé quatre tentatives de traversée de l'Atlantique vers les Canaries depuis fin 2025, dont trois ayant échoué, impliquant 537 exilés. Les sommes engrangées sont estimées à environ 213 millions de francs CFA (325 000 euros).

SOUDAN

Trois ans après le début du conflit, les Soudanais, épuisés par la guerre, continuent de fuir

Alors que la crise au Soudan va entamer sa quatrième année, les combats font toujours rage dans de nombreuses régions du pays, provoquant de nouveaux déplacements et prolongeant le calvaire quotidien de millions de personnes, sans espoir de voir la situation s'améliorer.

Depuis le début de la guerre en avril 2023, quelque 14 millions de personnes ont été contraintes de fuir, dont 9 millions déplacées à l'intérieur du Soudan et 4,4 millions ayant traversé les frontières. Pour beaucoup, le déplacement s'est traduit par un cycle répétitif et épuisant de fuite vers une sécurité relative, pour devoir fuir à nouveau. Aujourd'hui, un Soudanais sur quatre est déplacé.

Les violences se poursuivent dans une grande partie du Darfour, des États du Kordofan et de l'État du Nil Bleu. Le recours accru, ces derniers temps, aux bombardements aériens et aux drones a poussé davantage de personnes à fuir. Les violations des droits humains se poursuivent, notamment les violences sexuelles liées au conflit, les recrutements forcés, les arrestations arbitraires et les massacres. Les civils sont particulièrement exposés, avec de fréquents signalements de harcèlement, de violences et d'enlèvements survenant alors qu'ils tentent de se mettre en sécurité.

Les femmes et les filles continuent d'être exposées à des risques accrus de violences sexuelles, d'exploitation et d'abus, en particulier lorsqu'elles traversent des zones instables. L'effondrement des systèmes de santé, du maintien de l'ordre et des mécanismes judiciaires a créé un climat d'impunité généralisée. Les victimes de violences sexistes se heurtent à des obstacles importants pour signaler les incidents et accéder à des services médicaux, psychosociaux et juridiques, ce qui renforce le cycle des abus et l'absence de signalement.

Des millions d'enfants vivent depuis trois ans en situation de déplacement, ce qui a des conséquences profondes sur leur avenir. La plupart n'ont eu que peu ou pas accès à l'école. Plus de 58 000 enfants sont arrivés seuls dans les pays voisins, séparés de leur famille pendant leur fuite, souvent blessés et profondément traumatisés.

Les pays voisins qui accueillent la majorité des réfugiés soudanais – en particulier le Tchad, l'Égypte et le Soudan du Sud – sont au bord de la rupture. Les arrivées en provenance du Darfour au Tchad se poursuivent, tandis que le Soudan du Sud peine à prendre en charge les réfugiés soudanais et près d'un million de Soudanais du Sud arrivés depuis avril 2023, alors que sa propre crise s'aggrave. La diminution de l'aide et les possibilités limitées dans tous les pays d'accueil placent de nombreuses personnes devant des choix impossibles.

Dans le même temps, de nombreux Soudanais déplacés rentrent dans des régions où les combats se sont apaisés. Environ 80 % d'entre eux étaient déplacés aux côtés de 890 000 réfugiés provenant des pays voisins. La plupart des retours ont lieu vers les États d'Al-Jazirah et de Sennar, tandis que près de 1,5 million de personnes rentrent à Khartoum, où les conditions sont désastreuses : les infrastructures et les services de base ont été en grande partie détruits, l'économie est en ruine et le tissu social est déchiré. Il est crucial d'aider les personnes de retour, afin d'atténuer les risques de nouveaux déplacements.

De plus en plus de Soudanais entreprennent également le dangereux périple vers l'Europe via la Libye. Plus de 14 000 Soudanais sont arrivés en Europe entre 2024 et 2025, soit une augmentation de 232 % depuis le début du conflit. Ces mouvements ne sont pas motivés par un choix ou par commodité, mais constituent une réponse à l'absence de perspectives de paix et aux besoins non satisfaits au Soudan et au-delà des frontières. La paix, ou à tout le moins des interventions humanitaires et de développement sont nécessaires de toute urgence pour aider les Soudanais à vivre dans la dignité, où qu'ils se trouvent.

Trois ans après, la crise des déplacements de population la plus importante au monde et l'une des pires urgences en matière de protection continue de se dérouler au Soudan, dans un contexte de grave pénurie

Sans un regain d'attention et un soutien international durable, les souffrances et les risques ne feront que s'aggraver pour les millions de personnes déplacées et pour l'ensemble de la région, rendant cette crise encore plus déstabilisante à résoudre. Un coût que le Soudan, comme le reste du monde, ne pourra assumer.

<https://www.unhcr.org/fr-fr/actualites/points-de-presse/trois-ans-apres-le-debut-du-conflit-les-soudanais-epuises-par-la-guerre>

TCHAD

Une association de réfugiées soudanaises aide à surmonter les

traumatismes de la guerre

Au Soudan, les Forces armées soudanaises et les Forces de soutien rapide s'affrontent depuis 2023. Selon l'ONU, environ 14 millions de personnes – soit un quart de la population – ont dû fuir le pays, qui compte désormais 9 millions de déplacés internes. Enfin, 4,4 millions de Soudanais ont franchi les frontières voisines, pour se réfugier principalement au Tchad, au Soudan du Sud et en Égypte. Adré est l'un des principaux points de passage des réfugiés soudanais. La ville abrite un camp de plus de 200 000 réfugiés le long de la frontière avec le Soudan dans lequel des femmes sont impliquées dans la vie associative.

Dans un camp de réfugiés à Adré, au Tchad, une tente abrite un atelier de couture où des femmes confectionnent des sacs. Elles se présentent comme des survivantes de la guerre. L'association « *Des espaces sûrs pour les femmes et les filles* » y accueille des femmes en détresse psychologique ou en état de choc post-traumatique. Au milieu de la tente, la présidente et fondatrice de l'association avec son sourire en coin, incarne une forme de résilience. « *Je viens de la capitale de l'ouest du Darfour, je suis désormais réfugiée au Tchad.* » Avant la guerre, elle était membre de la société civile d'Al-Geneina, où elle aidait les femmes et les enfants victimes de violences. Comme des milliers d'habitants du Darfour occidental, elle a dû fuir en juin 2023.

« Entre Al-Geneina et le Tchad, il y a environ 20 kilomètres. Sur la route, les morts jonchaient le sol, on entendait les cris des femmes et des enfants de toutes parts. Ce qu'on a vu sur la route était horrible, jusqu'à ce qu'on atteigne le Tchad. » Elle a perdu son fils et huit membres de sa famille dans ce périple. Très vite, elle a ressenti le besoin d'agir et de s'impliquer à Adré. « *À mon arrivée, j'étais préoccupée par mes soucis, mais certains avaient des problèmes bien plus graves que les miens. Je devais les aider.* »

Une de ces femmes, qui a perdu 23 membres de sa famille à Al-Geneina est aujourd'hui, la vice-présidente de l'association. « *J'ai rejoint l'association pour aider les autres, mais aussi pour guérir mes traumatismes. On a commencé sous un arbre... puis on s'est déplacées d'abri en abri jusqu'à ce qu'on s'agrandisse. Très vite, on a accueilli énormément de monde. On parlait de nos problèmes. Des fois, on pouvait pleurer toutes ensemble pendant trente minutes. Et chaque témoignage était pire que le précédent.* » Grâce à la mobilisation, l'association a pu construire une tente pour accueillir tous ses membres. Les premiers dons sont venus des réseaux féministes de la diaspora soudanaise.

Trois ans ont passé depuis le début de la guerre au Soudan. Elles disent s'être adaptées à ce nouvel environnement. Elles ont réussi à retrouver un quotidien presque normal, mais le cœur reste tourné vers le pays : « *J'ai appris à m'intégrer à cette nouvelle société. Mais je pense énormément à mon pays. J'ai un besoin viscéral de retrouver mon chez-moi. Ce manque m'épuise psychologiquement. Il est vrai que mon rôle est d'aider les gens, mais je crois que, moi aussi, j'ai besoin d'un appui psychologique.* »

<https://www.rfi.fr/fr/podcasts/reportage-afrique/20260413-au-tchad-une-association-de-r%C3%A9fugi%C3%A9es-soudanaises-pour-surmonter-les-traumatismes-de-la-guerre>

ASIE

BENGLADESH

Un bateau de réfugiés rohingyas parti du Bangladesh fait naufrage, 250

personnes disparues

« *Le chalutier, qui était parti de Teknaf, dans le sud du Bangladesh, et se rendait en Malaisie, a pu couler en raison de vents violents, d'une mer agitée et de la surcharge* » du navire, précise le communiqué du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR). Le navire avait quitté le 4 avril 2026 les côtes bangladaises. À son bord, des personnes fuyaient Cox Bazar, une ville du sud du Bengladesh où se trouve le gigantesque camp de Balukhali, où vivent plus d'un million de réfugiés dans des conditions dramatiques. Neuf rescapées ont été secourues. L'une d'elles a raconté l'horreur : durant plus de 36 heures, elles ont dérivé avant d'être sauvées.

Les Rohingyas, minorité apatride majoritairement musulmane, sont persécutés en Birmanie, où ils sont considérés comme des étrangers indésirables. Des milliers d'entre eux risquent leur vie chaque année dans de longues et dangereuses traversées en mer pour tenter d'atteindre la Malaisie ou l'Indonésie, depuis la Birmanie ou le Bangladesh.

Ce drame est loin d'être isolé. Selon l'agence onusienne, il illustre l'absence de solutions durables pour cette population, rejetée, stigmatisée ou parquée dans de gigantesques camps. « *Cet incident tragique illustre les conséquences dramatiques d'un déplacement prolongé et de l'absence de solutions durables pour les Rohingyas* », déplore le HCR dans son communiqué. Cette tragédie vient « *rappeler que des efforts urgents sont nécessaires pour s'attaquer aux causes profondes* » pour lesquelles ils ont fui la Birmanie, et la nécessité de « *créer les conditions permettant aux réfugiés rohingyas de rentrer chez eux volontairement, en toute sécurité et dans la dignité* », a-t-il ajouté.

En 2025, le HCR a indiqué que 427 Rohingyas étaient portés disparus et présumés morts en mer lors de deux naufrages survenus les 9 et 10 mai 2025 au large des côtes de la Birmanie. Plus de 650 Rohingyas étaient morts en 2024 dans les eaux de la région, selon l'agence onusienne. En 2017, des centaines de milliers de Rohingyas ont fui une répression sanglante de l'armée birmane et de milices bouddhistes, trouvant refuge au Bangladesh voisin. La Birmanie a toujours soutenu que la répression menée par les forces armées était justifiée pour réprimer une insurrection des Rohingyas.

<https://www.rfi.fr/fr/asi-pacifique/20260414-un-bateau-de-r%C3%A9fugi%C3%A9s-rohingyas-parti-du-bangladesh-fait-nauffrage-250-personnes-disparues>

SYRIE

Plus de 200 000 personnes ont fui vers la Syrie après un mois de combats au Liban

Un mois après l'intensification des hostilités dans la région et au Liban, la Syrie a enregistré une forte augmentation du nombre de personnes franchissant la frontière depuis le Liban. Entre le 2 et le 27 mars, plus de 200 000 personnes sont entrées en Syrie par les trois points de passage officiels, selon les autorités syriennes.

La grande majorité – près de 180 000 – sont des Syriens, notamment des réfugiés syriens qui avaient fui la Syrie par le passé pour trouver refuge au Liban et qui sont aujourd'hui contraints de fuir à nouveau, ainsi que des Syriens qui envisageaient depuis longtemps de rentrer chez eux. Plus de 28 000 Libanais ont également traversé la frontière pour entrer en Syrie. La plupart sont des personnes fuyant les bombardements intenses israéliens. Ils arrivent épuisés, traumatisés et avec très peu d'affaires.

Les mouvements ont été les plus intenses aux points de passage de Masnaa–Jdeidet Yabous et d'Al Qaa–Joussieh, qui fonctionnent désormais 24 heures sur 24. Le

point de passage d'Arida a rouvert le 7 mars mais reste limité à la circulation piétonne en raison d'un pont endommagé. Début mars a connu le pic d'arrivées le plus important, en particulier de familles provenant de la banlieue sud de Beyrouth et du sud du Liban.

Près de la moitié des Syriens interrogés déclarent avoir l'intention de s'installer définitivement dans le pays malgré les difficultés économiques et l'offre limitée de services ; d'autres envisagent seulement un séjour temporaire. La plupart rejoignent leur famille élargie ou emménagent dans des logements loués, tandis qu'un nombre plus restreint de ressortissants libanais et de Palestiniens de Syrie ont également franchi la frontière au sein de familles mixtes. À l'approche de l'Aïd, davantage d'hommes syriens ont traversé la frontière pour rendre visite à leur famille ou retrouver des proches déjà rentrés au pays.

Les besoins immédiats des personnes arrivant en Syrie depuis le Liban incluent la nourriture, des abris, des soins de santé, des moyens de subsistance et une aide pour les documents d'état civil.

De nombreuses familles qui rentrent chez elles font état d'un sentiment mêlé de précarité et d'incertitude. Ils espèrent désormais simplement que la situation ici s'améliorera. Plus de 3 millions de Syriens – réfugiés et déplacés internes – sont rentrés volontairement chez eux depuis décembre 2024.

Le HCR continuera de renforcer l'aide et la protection à mesure que les besoins augmentent, en collaborant étroitement avec les autorités et ses partenaires pour soutenir les personnes qui rentrent chez elles dans des conditions difficiles.

<https://www.unhcr.org/fr-fr/actualites/points-de-presse/plus-de-200-000-personnes-ont-fui-vers-la-syrie-apres-un-mois-de>

AMERIQUE

VENEZUELA

Un tiers des Vénézuéliens déplacés en Amérique latine pourraient envisager de rentrer chez eux

Une minorité non négligeable de Vénézuéliens vivant hors de leur pays en Amérique latine envisagerait de rentrer chez eux si les conditions socio-économiques s'amélioraient, selon une enquête du HCR, l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés.

L'enquête révèle que les Vénézuéliens de la région commencent à se poser la question du retour, mais elle met également en évidence les facteurs complexes qui influencent leurs intentions de retour dans un contexte de persistance des défis liés aux déplacements de population dans la région.

Un peu plus d'un tiers des personnes interrogées indiquent une intention éventuelle de rentrer chez elles, 9 % envisageant de le faire dans un délai d'un an. Le regroupement familial est la principale motivation citée. Pourtant, près des deux tiers n'ont actuellement pas l'intention de rentrer. Le désir de renouer avec des proches au Venezuela est contrarié par des facteurs socio-économiques et politiques, notamment la reprise du marché du travail, la sécurité et la disponibilité de services fiables.

Des millions de Vénézuéliens se reconstruisent une vie et apportent leur

contribution aux communautés d'accueil. Certains des personnes interrogées ont fait état d'une amélioration de la sécurité, de l'emploi et des services essentiels dans leur pays d'accueil, ce qui influence leurs décisions au sujet du retour. Cependant, les services publics de ces pays restent sous pression, et certains ont évoqué les difficultés socio-économiques persistantes dans les pays d'accueil comme raisons d'envisager un retour.

Près de 60 % des personnes interrogées ont identifié le manque d'informations fiables sur ce à quoi s'attendre à leur retour comme un obstacle, ainsi que l'incertitude quant à l'impact que ce retour pourrait avoir sur leur statut juridique dans les pays d'accueil.

Le HCR souligne que le retour doit toujours être volontaire, sûr et digne, et s'accompagner d'autant d'informations que possible sur les implications de tout retour. Nous nous engageons à poursuivre notre soutien à l'inclusion socio-économique dans les pays d'accueil, ainsi qu'aux retours volontaires au Venezuela.

En novembre 2025, 6,9 millions de réfugiés et de migrants vénézuéliens étaient accueillis en Amérique latine et dans les Caraïbes, dont 4 millions avaient besoin d'aide

Entre janvier et mars 2026, le HCR a mené des entretiens auprès de 1 288 Vénézuéliens en Équateur, au Pérou, en Colombie, au Brésil, au Chili et au Guatemala afin de recueillir leur avis sur leur intention de retourner dans leur pays d'origine au cours des 12 prochains mois et des cinq prochaines années. Le suivi de la protection mené par le HCR avait déjà mis en évidence une augmentation des intentions de retour avant 2026, le suivi mené à l'intérieur du Venezuela montrant que la majorité (80 %) des personnes qui étaient rentrées prévoyaient de rester. Dans ce contexte, cette enquête est essentielle pour mieux cerner l'évolution des intentions et orienter l'action du HCR auprès de ses partenaires et des gouvernements.

<https://www.unhcr.org/fr-fr/actualites/points-de-presse/une-enquete-du-hcr-revele-quun-tiers-des-venezueliens-deplaces-en>

INTERNATIONAL

8.000 migrants et réfugiés sont morts ou portés disparus en 2025

Près de 8.000 migrants et réfugiés sont morts ou portés disparus sur les routes migratoires dans le monde l'an dernier, un chiffre inférieur au record de 9.200 enregistré en 2024, selon un décompte publié mardi 21 avril 2026 par une agence des Nations Unies.

Selon l'Organisation internationale pour les migrations ([OIM](#)), cela porte le total depuis 2014 à plus de 82.000. Malgré une baisse des arrivées dans certaines régions, les données montrent que les routes migratoires évoluent plutôt que de s'apaiser, les risques restant élevés le long de trajets de plus en plus dangereux.

« Les près de 8.000 décès enregistrés en 2025 marquent la poursuite et l'aggravation d'un échec mondial à mettre fin à ces décès évitables », a indiqué l'OIM dans son rapport annuel. Depuis le début de cette année 2026, l'OIM a déjà enregistré 1.723 personnes mortes ou portées disparues sur les routes migratoires.

« Les itinéraires évoluent en réponse aux conflits, aux pressions climatiques et aux changements de politique, mais les risques restent bien réels », a déclaré la directrice générale de l'OIM. « Derrière ces chiffres se cachent des personnes qui entreprennent des voyages périlleux et des familles qui attendent des nouvelles qui pourraient ne jamais arriver ».

Pression migratoire

Le rapport intitulé *Aperçu mondial des voies migratoires 2025* montre que la baisse du nombre d'arrivées dans certaines régions ne traduit pas une baisse de la pression migratoire, mais plutôt une évolution des itinéraires, les mesures de contrôle, la dynamique des conflits et les pressions environnementales ayant modifié les voies de migration établies.

Selon l'OIM, la baisse enregistrée en 2025 « est liée en partie à une baisse réelle du nombre de personnes qui tentent d'emprunter des routes migratoires irrégulières et dangereuses », en particulier sur le continent américain. « Mais elle pourrait s'expliquer aussi par les restrictions financières imposées aux acteurs humanitaires qui documentent les décès de migrants sur les principaux axes de migration », a ajouté l'agence onusienne basée à Genève. « Une baisse des mouvements ne signifie pas automatiquement des voyages plus sûrs, et sauver des vies nécessite une coopération internationale renforcée et un investissement soutenu dans des réponses fondées sur des données factuelles », précise l'OIM.

Route des Canaries plus longue et plus dangereuse

En Europe, le nombre total d'arrivées a baissé et le profil des mouvements a changé. Selon l'OIM, les ressortissants bangladais sont devenus le groupe le plus important, tandis que les arrivées de Syriens ont diminué à la suite de changements politiques et stratégiques.

Le long de la route atlantique d'Afrique de l'Ouest, les arrivées aux îles Canaries ont considérablement baissé après le renforcement de la coopération aux frontières, mais les trajets sont devenus plus longs, plus risqués et plus dispersés géographiquement.

Dans la Corne de l'Afrique, les mouvements vers l'Arabie saoudite ont légèrement diminué par rapport à 2024 mais sont restés supérieurs aux niveaux de 2023, tandis que les flux de l'Afrique de l'Est vers l'Afrique australe ont augmenté en fin d'année en raison de l'évolution de la demande de main-d'œuvre dans le sud de l'Éthiopie.

Dans les Amériques, les mouvements vers le nord le long de la route d'Amérique centrale ont fortement diminué par rapport à 2024.

Migrants bloqués

Dans toutes les régions, les données de l'OIM révèlent des pressions persistantes le long des itinéraires migratoires. Des milliers de migrants se sont retrouvés bloqués dans des zones frontalières, avec un accès limité à l'hébergement, aux soins de santé et à la protection, tandis que les retours et les relocalisations ont augmenté, ce qui a exercé une pression supplémentaire sur les services locaux et compliqué la réintégration.

Dans l'ensemble, ces conclusions montrent que l'évolution des itinéraires ne signifie pas une diminution des risques. À mesure que les parcours deviennent plus fragmentés et plus dangereux, les décès, les disparitions et les souffrances pèsent sur les

familles restées au pays.

En amont du Forum international sur l'examen des migrations qui se tiendra en mai, l'OIM appelle à un renouvellement des engagements visant à protéger les migrants, à prévenir les décès et les disparitions, et à mieux soutenir les familles touchées par les tragédies liées à la migration.

https://news.un.org/fr/story/2026/04/1158713?utm_source=UN+News+-+French&utm_campaign=c0995f2dd6-EMAIL_CAMPAIGN_2026_04_22_12_03&utm_medium=email&utm_term=0_0264da9d8f-c0995f2dd6-107916625